C.R.I.C. N° 54 (2019-2020)
2e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2019-2020

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission du budget et des infrastructures sportives

Vendredi 13 décembre 2019

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance.....1

Projets et propositions.....1

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 (Doc. 70 (2019-2020) N° 1) ;

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 (Doc. 71 (2019-2020) N° 1).....1

Discussion générale (Suite)

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, MM. Mugemangango, Furlan, Wahl, Mme Kapompole, MM. Hazée, Antoine, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....1

Reprise de la séance.....18

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 (Doc. 70 (2019-2020) N° 1) ;

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 (Doc. 71 (2019-2020) N° 1).....18

Discussion générale (Suite)

Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Mugemangango, Furlan, Florent, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, M. Hazée.....18

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 (Doc. 70 (2019-2020) N° 1).....24

Examen et vote des articles.....24

Vote sur l'ensemble.....25

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 (Doc. 71 (2019-2020) N° 1).....25

Discussion générale (Suite)

Intervenants : M. le Président, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, MM. Desquesnes, Mugemangango, Hazée, Wahl, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....25

Examen et vote des articles

Intervenants : M. le Président, MM. Hazée, Botin.....32

Vote sur l'ensemble.....33

Confiance au président et au rapporteur.....33

Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 (Doc. 81 (2019-2020) N° 1) ;

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 (Doc. 82 (2019-2020) N° 1 et 1bis).....33

Discussion générale (Suite).....33

Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 (Doc. 81 (2019-2020) N° 1).....33

Examen et vote des articles

Intervenants : M. le Président, MM. Hazée, Cornillie.....33

Vote sur l'ensemble.....34

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 (Doc. 82 (2019-2020) N° 1 et 1bis).....34

Examen et vote des articles.....34

Vote sur l'ensemble.....35

Confiance au président et au rapporteur

Intervenants : M. le Président, M. Hazée, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....35

Liste des intervenants.....36

Abréviations courantes.....37

COMMISSION DU BUDGET ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Présidence de M. Collin, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures.

M. le Président. - La séance est ouverte.

Nous allons, constatant que nous sommes en nombre, poursuivre nos travaux de lundi dernier.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2019 (DOC. 70 (2019-2020) N° 1)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2019 (DOC. 71 (2019-2020) N° 1)

Discussion générale
(Suite)

M. le Président. - M. Witsel a déjà été désigné en qualité de rapporteur.

Avant de poursuivre la discussion générale et d'entendre vos éventuelles questions et remarques à M. le Ministre du Budget, nous entendrons d'abord vos questions à M. le Ministre-Président Di Rupo et puis à Mme la Ministre Tellier, un des groupes politiques ayant sollicité la convocation à notre commission de ces deux ministres.

Je vais d'abord lister les parlementaires qui souhaitent s'exprimer : MM. Desquesnes, Mugemangango et Furlan.

Je vous oublie souvent, mais c'est sans le faire exprès.

(Réactions dans l'assemblée)

Vous avez choisi un endroit discret.

Pas d'autres demandes d'interventions ?

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre-Président, Madame la Ministre, Messieurs les ministres, lors de l'examen des différentes parties du budget dans les huit commissions de notre Parlement de Wallonie, les collègues de mon groupe ont eu l'occasion d'interpeller, de questionner les différents ministres.

Il y a toute une série de points sur lesquels nous avons eu des réponses insatisfaisantes, incomplètes ou que l'on a du mal à comprendre. C'est vrai que le règlement d'ordre intérieur de notre Parlement nous permet – à l'occasion du rassemblement en commission des budgets, des avis des différentes commissions – de réinterpeller ou requestionner certains ministres sur les sujets sur lesquels nous n'avons pas obtenu de précision suffisamment claire.

On a fait un choix, parce qu'il y avait, semble-t-il, matière dans toute une série de dossiers à revenir. On aurait aimé entendre notamment le ministre Henry sur certaines de ses compétences, mais, sachant qu'il était à la COP25, on a jugé que c'était un débat que l'on pourrait reporter sans doute en séance plénière.

Par contre, sur trois points importants, nous souhaitons revenir au sein de cette commission. L'objectif n'est pas, évidemment, de faire dans la longueur, mais d'avoir – sur les éléments essentiels – des réponses. Nous l'espérons en tout cas de notre côté.

J'imagine que l'on commence par les compétences relevant du ministre-président ?

M. le Président. - Oui, bien sûr. Vous vous limitez aux questions que vous souhaitez poser à M. le Ministre-Président.

M. Desquesnes (cdH). - Très bien. Je vais me concentrer alors sur les deux points sur lesquels mon groupe souhaite interpeller le ministre-président.

Il s'agit d'une part du Plan wallon de transition, c'est un élément important. C'est 450 millions d'euros d'engagement supplémentaires au budget 2020, dont 350 millions d'euros de liquidation des moyens – je regarde le ministre du Budget – qu'il faudra emprunter et qui sont localisés aujourd'hui dans un programme 08 du budget du ministre-président sous forme d'indication de base centrale, qui donc pose beaucoup de questions parce que c'est un montant important.

Je n'ouvrirai pas ci le débat de savoir si l'Europe, ou pas, va nous donner raison sur cet élément-là, l'élément n'est pas là. Toutefois, c'est surtout une somme très importante sur laquelle aujourd'hui, force est de reconnaître qu'il y a des versions différentes de son contenu.

On a interrogé à peu près tous les ministres sur le Plan wallon de transition et les versions que les uns et les autres ont données sont des versions différentes. Monsieur le Ministre-Président, je viens donc vers vous pour que vous nous aidiez à y voir clair là-dedans. À jouer le capitaine d'équipe. À montrer qu'effectivement, il n'y a qu'une seule voix dans le Gouvernement et pas des interprétations qui peuvent varier çà et là.

Le deuxième point, sur lequel je reviendrai après en plus en détail, c'est le Plan wallon de lutte contre la pauvreté qui a aussi la particularité d'être transversal et pour lequel nous avons aussi beaucoup de questions à poser et où l'on n'a pas eu de réponse.

Sur le Plan wallon de transition. La question fondamentale et de base que je vais vous adresser, Monsieur le Ministre-Président, c'est : aujourd'hui, le Gouvernement a-t-il oui ou non adopté un Plan wallon de transition ?

Si je vous pose la question, c'est parce que, selon les différents documents et les différentes expressions du Gouvernement au travers de ses ministres, des programmes justificatifs, nous avons des éléments de réponse différents.

On a aussi un élément étonnant, non, surprenant : c'est que la Cour des comptes dresse un tableau budgétaire que nous n'avons vu dans aucun document budgétaire. À la page 8 du rapport de la Cour des comptes, il y a un tableau qui colle à la réponse, d'ailleurs, que je vous avais adressée, en tous cas sur les chiffres totaux, dans votre commission.

D'un côté on a donc la Cour des comptes qui donne un tableau qui ne figure pas dans les documents budgétaires. Ce tableau-là est-il un tableau du Gouvernement ? Y a-t-il une décision ? Existe-t-il ? La Cour des comptes a bien dû avoir une source. Ce n'est pas précisé en tous cas dans les éléments ici. On a un tableau : « Dépenses d'investissement stratégique ». Je ne sais pas d'où il sort. Cela nous a peut-être échappé, mais c'est ma question.

Autre élément. Quand vous êtes intervenu dans la commission qui relève de vos compétences, Monsieur le Ministre-Président, vous nous avez dit : « Le Plan de transition sera adopté en 2020 ». On est donc bien au futur.

Par contre, si on lit l'exposé général de l'un de vos vice-présidents, à savoir M. Henry, là, on peut lire, à la page 4 : « Le Gouvernement wallon a adopté et passé un Plan de transition ambitieux dont les crédits s'élèvent », et cetera. Il cite même une série de chiffres. Il est plus précis, effectivement, que l'exposé général du budget qui, lui, est plus succinct sur le Plan wallon de transition.

Dès lors, existe-t-il ? Il y a eu des débats dans certaines commissions. Je reprends la commission de Mme la Ministre Morreale. C'était suite à une interpellation de M. Disabato et qui se comporte comme si le Plan de transition avait déjà les moyens : « Si l'on a le Plan de transition, on va pouvoir avoir des dispositifs qui permettront », et cetera.

Selon Mme Morreale, elle parle de montants très précis, qui sont affectés déjà. Vraiment, on s'interroge sur la réalité de cette décision. Les moyens sont-ils décidés ou pas ? Effectivement, les chiffres qui sont cités, notamment les 27 millions d'euros, ici, par Mme Morreale pour le FOREm, sont une décision qui fait partie du budget ?

Dans ce que M. Borsus a raconté en commission, je veux dire que cela colle assez bien à ce que vous avez raconté. Là, Monsieur le Ministre-Président, on est dans les mêmes lignes.

En Commission du budget, on a appris des éléments sur les axes du Plan wallon de transition. C'est un petit peu différent parce que M. le Ministre Crucke nous dit ceci : « Les axes, deux priorités portées par les autorités : la transition climatique et la transition numérique ». C'est un aspect. N'y en a-t-il pas un troisième ? C'est une question que l'on peut se poser quand on voit l'exposé d'autres qui précisent qu'il y en a trois.

Toujours dans la commission de M. le Ministre Crucke, Mme Kapompole a précisé qu'il y avait une méthodologie qui avait déjà été arrêtée ou, en tous cas, elle le sous-entendait puisqu'elle soulignait le fait que l'implication de la société civile dans son ensemble, pour le Plan wallon de transition, était un élément positif dans le cadre méthodologique de travail du Gouvernement.

D'un côté, on nous dit que cela a déjà été adopté et....

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Vous ne me demandez pas d'interpréter les propos des parlementaires ?

M. Desquesnes (cdH). - Non, pas du tout.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Dites-le-moi parce que je suis prêt à le faire. Ce serait une originalité. On renverserait les rôles, je veux bien le faire.

M. le Président. - Monsieur le Ministre-Président, je propose qu'on laisse terminer M. Desquesnes, vous allez avoir tout le loisir de répondre après les parlementaires.

M. Desquesnes (cdH). - Je poursuis.

En ce qui concerne les interventions au ministre Dermagne, il est assez affirmatif, il dit : « Nous avons mis l'accent quasi uniquement sur la rénovation de logements publics » ; donc, là c'est décidé, dans son chef.

Quand on regarde, par ailleurs, l'exposé général fait dans le budget, on parle bien de trois piliers qui traduisent les trois priorités du Gouvernement wallon.

Mes questions sont les suivantes. Le plan existe-t-il ? Lesquels des ministres ont raison ? Faut-il entendre M. Henry qui dit que c'est décidé et une série d'autres ministres qui disent : « On a déjà les montants » ou doit-on entendre d'autres ministres qui disent : « C'est un futur ». Est-ce : « Si, peut-être » ?

J'ai eu l'occasion aussi notamment d'interpeller Mme Tellier qui m'a confirmé que les lignes pouvaient encore bouger, qu'elle pourrait obtenir encore des éléments nouveaux dans le dossier.

C'est la question fondamentale : un, ce qui existe.

Deux, pour faire quoi ? Dans le Plan wallon de transition, reprend-on les deux objectifs énoncés par M. Crucke ou est-on dans les trois objectifs de la DPR ? C'est-à-dire non seulement le climat-innovation-emploi, mais également une stratégie de lutte contre la pauvreté ? C'est la deuxième question fondamentale.

La troisième question, Monsieur le Ministre-Président : s'agit-il d'un plan ou d'une décision vis-à-vis des autorités européennes pour essayer de sortir du périmètre SEC une somme d'investissements, mais juste, finalement, un montant budgétaire sans méthodologie, sans accompagnement, sans organisation complète ?

Je me replace, il y a une quinzaine d'années, quand le plan Marshall a été mis en place – et je pense que vous étiez avec nous, d'ailleurs, à la manœuvre à l'époque –, une méthodologie était mise en place, des indicateurs, des objectifs, des *reportings* ; il y avait un délégué spécial, M. Vassen. Bref, toute une série d'éléments qui faisaient en sorte que ce n'était pas seulement de l'argent des investissements, mais qu'il y avait également un pilote à bord du navire.

Sur cette troisième question, aujourd'hui – c'est par rapport évidemment à l'enjeu budgétaire que constitue le Plan wallon de transition : 450 millions d'euros en engagements en 2020, 350 millions d'euros en crédits de liquidation –, ce sont des montants substantiels qui ne peuvent pas se limiter juste à un partage « du gâteau » entre différentes compétences ministérielles, certains étant bien servis, d'autres moyennement et d'autres pas du tout.

Voilà les trois questions que je souhaitais vous adresser en ce qui concerne le Plan wallon de transition.

Sur le Plan wallon de lutte contre la pauvreté, dans l'exposé général, on nous l'annonce, c'est pour 2020-2024, il va succéder au précédent mis en place, à l'initiative du Gouvernement Magnette-Greoli. Par contre, quand on regarde les objectifs dans la DPR – j'avais eu l'occasion de le signaler et je n'avais pas eu de réponse lors de mon intervention à la Déclaration de politique régionale –, pas de chiffrage de l'objectif en matière de lutte contre la pauvreté, alors que pour l'emploi et pour l'enjeu climatique, les chiffres y sont en termes d'objectif.

De plus, quand on regarde les moyens, je reviens avec le Plan wallon de transition, cela n'apparaît pas en tout cas clairement que le Plan wallon de pauvreté va pouvoir s'y alimenter et il n'y a pas de moyens budgétaires. On a juste créé un article de base pour pouvoir financer l'écriture du futur Plan wallon de lutte contre la pauvreté.

Très bien. Dommage que, dans le même alinéa de l'exposé général, l'on précise que l'alimentation, même pour la simple écriture du Plan wallon de lutte contre la pauvreté, c'est un budget de zéro. Cependant, rassurez-vous, nous dit-on, on va le réalimenter, en cours d'année, et notamment, en partie – dit toujours l'exposé général –, au départ des allocations de base des ministres compétents en matière de lutte contre la pauvreté. Des différents ministres qui mènent donc les actions en la matière.

On en arrive à une situation où l'on va chercher dans certains budgets affectés aujourd'hui la pauvreté les moyens pour écrire le plan numéro deux. Franchement, est-ce sérieux ? N'aurait-il pas fallu faire la même technique de provision que celle que vous affectez pour le Plan wallon de transition pour le Plan wallon de lutte contre la pauvreté ? C'est la question fondamentale que je vous adresse au nom de mon groupe. Je vous remercie, Monsieur le Président, et mesdames et messieurs.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - On a été attentif lors des discussions en commission. Cela a fourni un certain nombre de réponses, mais par rapport à vos propres compétences, il reste quand même des questions qui se posent.

D'abord sur la question justement du Plan de lutte contre la pauvreté. Le constat a été fait que la ligne budgétaire qui correspond à ce besoin, qui est pourtant un besoin criant en Wallonie, correspond actuellement à zéro euro. On nous a dit deux choses. D'une part, qu'il fallait attendre, que cela allait venir plus tard. C'est aussi ce qui est indiqué en toutes lettres dans le budget.

Ma première question, c'est : quel timing ? Quel est le timing que vous avez prévu par rapport à cela ? Vous avez présenté votre travail concernant la lutte conter la pauvreté comme étant un travail essentiellement de coordination, de coordination de différents ministères, des différentes matières. Jusqu'à maintenant, il y a toujours eu un montant, un plan prévu pour lutter contre la pauvreté en tant que telle, par rapport cette problématique. J'entends bien que quand on est ministre du Logement, par exemple, on peut agir sur la question de la pauvreté. Même chose quand on est ministre de l'Emploi, par exemple. Néanmoins, en tant que tel, il y a des problématiques liées à la pauvreté qui demandent une attention particulière et spécifique. Ce n'est pas clair dans l'exposé qui a été fait jusqu'à maintenant de savoir s'il va y avoir des moyens pour cette approche spécifique. Un dernier élément qui nous a frappés par rapport à cela, c'est que, vous avez dit encore dernièrement ou déclaré que c'est par l'emploi essentiellement que l'on va se battre contre ce fléau qu'est la pauvreté. Toutefois, le constat a été fait : en Wallonie, l'emploi ne protège pas la pauvreté.

Dès lors, la question, c'est évidemment le type d'emploi, mais aussi : quel le soutien spécifique faudra-t-il apporter aux personnes qui ont un emploi et qui pour autant ne sortent pas des situations de pauvreté ?

Pour reprendre la question du timing, on nous parle de budget de transition. Dans la commission des Affaires générales, vous avez utilisé ce terme-là plusieurs fois. On est dans un budget de transition, et là, c'est un peu la question de quand on sera effectivement dans un vrai budget, à quel moment il y aura une vue budgétaire la plus claire possible et la plus concrète possible. La période que vous avez évoquée lors de la commission, c'est l'automne 2020, ce qui nous met alors en septembre/octobre 2020. Cela voudrait dire que les électeurs vont attendre un an et demi avant d'avoir une clarification budgétaire depuis leur propre expression électorale. Cela nous semble très tardif. N'est-ce pas possible d'avancer plus vite ? C'est une question importante. De plus, encore une fois, n'est-ce pas possible aussi d'être plus précis par rapport au timing que vous attendez, aux différentes matières sur lesquelles finalement votre gouvernement va prendre position très clairement en ce qui concerne le cadre budgétaire de ces matières ?

Un élément aussi sur le Plan wallon de transition. Là, les sommes sont mentionnées. C'est clair. Une certaine ventilation est mentionnée. Toutefois, si l'on veut pouvoir avoir une discussion utile, une discussion intéressante sur les perspectives d'un tel Plan wallon de transition, il nous faut le détail de la ventilation sur les projets qui vont être soutenus par le Gouvernement. Or ici, on a plutôt l'impression de lignes générales, qui ne sont pas précisées. Le débat est handicapé sur : est-ce telle ou telle priorité que l'on voudrait soutenir ou est-ce de telle ou telle manière que l'on voudrait les soutenir ? Là aussi, quand aura-t-on une ventilation précise pour ce qui est quand même, on l'aura compris, une colonne vertébrale importante de votre politique gouvernementale ?

Lié à cela, on évoque le pilotage par un haut conseil stratégique de ce Plan wallon de transition, mais quant à savoir comment il sera composé, avec quel critère, avec quel timing, avec quel type de personnalité et avec quel débat autour de sa composition. Là, c'est la bouteille à encore, on ne sait pas se déterminer par rapport à cela.

Un nouvel élément a trait à la question de la transparence, notamment la question de la transparence des cabinets des ministres de votre Gouvernement et en particulier votre cabinet. Cela a déjà été évoqué. Je pensais à un problème : la liste même des membres de votre cabinet n'est pas disponible et ce n'est donc pas clair. Pour les autres ministres où les cabinets sont là, la question déjà évoquée, lors du gouvernement précédent et qui reste une question importante, c'est la question des mandats de chaque membre de cabinet pour savoir sur quel type de compétence on peut compter dans votre gouvernement.

Une question a été posée par vous. J'ai peu d'expérience du travail parlementaire, mais j'ai été surpris de constater que les débats concernant les dépenses du Parlement étaient à huis clos et surtout pas en votre présence. Des explications ont été données qui ne me satisfont pas, mais qui appartiennent à ceux qui les ont données.

Le constat a été fait qu'au niveau du Parlement fédéral, depuis déjà quelques années, il y a une réduction de 5 % des rémunérations des parlementaires qui a été proposée. Je pense que c'est une mesure....

M. le Président. - Monsieur le Député, vous avez vous-même précisé à l'instant qu'il est de droit que ce débat se tienne à huis clos et en dehors de cette commission.

M. Mugemangango (PTB). - La question, je ne peux donc pas la formuler non plus ?

M. le Président. - Vous venez de le rappeler vous-même, tenez-vous en donc à cette règle.

M. Mugemangango (PTB). - Non, mais je me serais attendu à ce que la réponse soit à huis clos ; donc, même la question est donc à huis clos ?

M. le Président. - Vous l'avez déjà posée par l'intermédiaire d'un de vos collègues à la Commission du budget, lundi.

M. le Ministre Crucke lui a réexpliqué ce qu'il en est du droit ; vous venez de dire que vous avez bien compris et donc, appliquez ce principe, s'il vous plaît.

M. Mugemangango (PTB). - Je vais aussi profiter de l'occasion pour dire mon sentiment par rapport à cette règle-là.

Je vous remercie, c'étaient les questions que j'avais à poser à M. Di Rupo.

M. le Président. - La parole est à M. Furlan.

M. Furlan (PS). - Monsieur le Ministre-Président, je voulais intervenir sur la forme. Vous savez, je suis quelqu'un de relativement bonne humeur, rarement fâché, rarement désagréable ; j'aime le débat et pas forcément le conflit.

Ici, nous sommes dans le surréalisme le plus déroutant.

Avec M. Antoine, en commission du Budget, les débats ont été courtois, vigoureux, charpentés et consistants.

Ici, je trouve que l'on ne se change plus, que l'on perd toute crédibilité – vous m'en excuserez, chers collègues. On rappelle un ministre-président quand un certain nombre de questions n'ont pas trouvé réponse, quand il y a eu des imprécisions, pas quand le débat a eu lieu. On ne rappelle pas un ministre quand les réponses ont été données et qu'elles ne conviennent pas. J'ai relu, avant de venir ici, un certain nombre d'interventions des collègues ministres et il me semble que les réponses ont été apportées. On ne rappelle pas un ministre pour équilibrer les rappels dans un Gouvernement entre les différentes composantes politiques de ce Gouvernement. On ne rappelle pas un ministre lorsque l'on n'était pas tout à fait présent en commission, M. Desquesnes.

En ce qui concerne le ministre-président, un certain nombre de vos questions ont trouvé réponse et je l'ai lu dans les comptes rendus, mais vous n'étiez plus présent en séance.

Bref, on ne rappelle pas un ministre et un ministre-président pour se payer le scalpe de quelqu'un ou pour se faire une publicité à bon compte.

J'ai l'impression qu'ici, nous sommes vraiment dans ce cas de figure. Je voulais, en toute courtoisie, vous faire part de ce sentiment.

M. le Président. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Monsieur le Président, je souhaite m'inscrire dans ce que vient de dire M. Furlan.

J'ai vérifié ; jamais, dans l'histoire du Parlement de Wallonie, le ministre-président n'a été rappelé. Pas qu'il soit hyper protégé, mais il y a des règles. Certes, l'article du règlement en la matière est assez vague ; il est permis à des parlementaires de rappeler des ministres à cette occasion – nous l'avons fait lorsque nous étions dans l'opposition – mais il y a une autre règle, Monsieur Antoine. Vous qui souvent vous êtes érigé, à juste titre, comme le gardien de notre règlement et des valeurs que celui-ci comporte, vous y serez attentif.

Quelle est la raison pour laquelle on peut rappeler un ministre ? C'est parce qu'il y a une lacune dans les réponses qu'il a pu donner en commission.

M. Furlan l'a évoqué, le téléphone arabe également, si, semble-t-il, le Président de groupe du cdH souhaite entendre le ministre-président, c'est parce qu'il aurait voulu poser des questions à votre commission, mais qu'il n'y était pas.

M. Furlan a raison de rappeler que des questions posées aujourd'hui l'ont déjà été. Cela ne va pas parce que c'est un détournement complet de la jurisprudence constante du règlement de notre assemblée.

Monsieur le Ministre-Président, je n'ai évidemment aucun conseil à vous donner. Par contre, je comprendrais parfaitement que vous refusiez de répondre à des questions auxquelles vous avez déjà répondu. Cela me semblerait tout à fait légitime parce que l'on est en train d'utiliser un procédé… C'est un membre du Parlement qui a très longtemps été dans l'opposition qui vous le dit, et j'ai donc une certaine connaissance en la matière de ce qui se fait et de ce qui ne se fait pas. Aujourd'hui se fait quelque chose qui ne devrait pas se faire, qui est contraire à nos règles.

J'irai tout aussi loin que M. Furlan en pensant qu'il y a derrière cela une espèce de volonté de faire un coup de communication : « Moi, j'ai fait revenir le ministre-président. Moi, j'ai demandé des explications ».

Parmi les questions qui vous sont posées, il y a des questions qui relèvent de la compétence de l'ensemble du Gouvernement, mais là il y a des questions qui peuvent encore aujourd'hui, au terme des débats dans les commissions spécialisées, être posées au ministre du Budget, qui a cette attribution dans ses compétences, sans pour autant devoir rappeler le ministre-président.

Lorsque des questions vous sont posées sur la manière dont vous gérez votre équipe, on sort complètement du débat budgétaire.

Monsieur Mugemangango, en ce qui vous concerne, une fois de plus, désormais, au PTB, ils ne commencent plus jamais un exposé sans dire qu'ils n'y connaissent rien, que c'est la première fois qu'ils sont là et qu'ils ne savent pas comment cela fonctionne. Vous me permettez de penser que le stade du stage est terminé. Il est grand temps de désormais dire : « Oui, je connais les règles de ce Parlement » et de ne plus prendre pour prétexte le fait que vous ne savez pas que ceci et que vous ne savez pas que cela. Vous avez posé des questions au ministre-président à l'occasion de cette commission et le président de la commission vous l'a rappelé : elles sont totalement hors propos.

Ne nous dites plus, si vous le voulez bien, que c'est parce que vous êtes nouveau et que vous ne le savez pas. Cela suffit maintenant. Je commence à en avoir assez d'entendre tout le début de vos exposés débuter par ces mots-là. Cela commence à bien faire.

Voilà, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Président, ce que je souhaitais dire. Je n'interviens pas et je n'interviendrai pas sur le fond.

Par contre, j'ai réellement un souci par rapport à la méthode qui a été utilisée par le président de groupe de l'opposition, le cdH. J'ai vraiment, Monsieur Desquesnes, un problème avec la façon dont vous agissez parce que vous êtes en train de pervertir les règles.

Il est essentiel, et j'en parle en connaissance de cause, que ce mécanisme de pouvoir rappeler les ministres en commission soit respecté. C'est un droit de l'opposition et nous l'avons utilisé, rassurez-vous, bien plus souvent que vous.

Il n'en reste pas moins que nous l'avons utilisé parce que nous considérions qu'il y avait un certain nombre de manquements dans les réponses. Le rappel d'un ministre, ce n'est pas parce que, en commission, il a répondu quelque chose qui ne plaît pas ; c'est possible. J'entends certaines questions de M. Mugemangango, et c'est un peu cela : oui, des réponses lui ont été apportées et il y a…

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - Je voudrais qu'on laisse terminer M. Wahl.

Vous aurez un droit de réplique lorsque M. le Ministre-Président se sera exprimé.

M. Wahl (MR). - Merci, Monsieur le Président.

À partir du moment où la réponse n'a pas plu, vous risquez d'avoir la même réponse et vous ne pourrez pas en faire le reproche au ministre. Nous sommes ici uniquement parce qu'il y a des précisions à apporter sur l'utilisation de tel ou tel budget qui n'ont pas été demandées ou auxquelles le ministre n'a pas répondu.

On n'est pas ici non plus pour poser des questions qui auraient pu l'être en commission, parce que l'on était dans une autre commission. En d'autres mots, ce n'est pas, contrairement à ce que l'on dit, une seconde session. Si c'est pour poser des questions que vous auriez souhaitées, que vous auriez pu poser en commission, ou que vous auriez pu faire poser en commission spécialisée, c'est trop tard, ce n'est plus le lieu pour les poser.

Je tenais à faire cette mise au point, je suis désolé d'avoir été un petit peu long. Je suis également désolé de mon retard, mais j'ai crevé un pneu.

(Réactions dans l'assemblée)

Je n'ai pas dû changer de roue, heureusement.

Je vous prie de m'en excuser, Monsieur le Président, mais je tenais vraiment à faire cette mise au point dans l'intérêt du bon fonctionnement de notre institution.

M. le Président. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Pour ce qui me concerne, j'ai l'impression que nous ne sommes pas ici pour clôturer nos travaux budgétaires avec sérieux, mais plutôt pour une relecture assistée de la DPR à l'intention de M. Desquesnes qui apparemment ne la connaît pas, ou ne l'a pas encore lue, ou pas encore complètement.

Pour revenir au Plan wallon de transition, je pense qu'il devrait relire les pages 5, 6, 7 de la DPR. Il y a toute une série d'informations qui s'y trouvent et qui sont finalement des réponses aux questions qu'il se pose encore à l'heure actuelle.

Un exemple, il a évoqué les différents axes de ce plan. Ils s'y trouvent, à la page 5. Il a évoqué également mon intervention lors du débat budgétaire en commission ce lundi après-midi et dans la soirée sur la concertation sociale, l'interaction avec la société civile. On l'évoque aussi à la page 6.

Franchement, je trouve que, Monsieur le Ministre-Président, pourriez-vous imaginer avoir un langage facile, de retravailler cette DPR en langage facile ? Franchement, je trouve que ce n'est pas tout à fait correct, comme mes collègues l'ont rappelé, en dehors des réponses qui ont été apportées dans chacune des commissions dans le cadre des travaux budgétaires que nous avons eus au sein du Parlement, je trouve que c'est vraiment une incorrection totale.

Pour revenir peut-être sur l'aspect Plan wallon de lutte contre la pauvreté, là aussi, je m'étonne un petit peu de son intervention parce qu'à partir du moment où l'idée est d'avoir encore plus d'efficacité et de cohérence encore dans le travail avec cet article budgétaire qui sera alimenté dans le cadre du nouveau plan, sa question, pour moi, est nulle et non avenue. Ce nouveau plan, finalement, est axé sur le fait de sortir les personnes de la pauvreté de manière plus durable. Je pense que là aussi les réponses ont déjà été apportées et elles le seront encore dans les prochaines semaines. Je voulais vraiment insister là-dessus.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Très courtement, je voulais vous indiquer que je partageais le sentiment des trois précédents intervenants. Chacun a évidemment la totale liberté de son propos et la totale liberté de ses questions. Il en est le seul juge.

Il reste ce sentiment d'une certaine forme d'abus de procédure, cet après-midi. Il y a les commissions. Il y aura la séance plénière évidemment. On a ici ce sentiment qu'on tente de se faire mousser. C'est le sentiment que je voulais exprimer.

M. le Président. - La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - Je réponds à l'appel de M. Wahl, puisque nous avons le triste privilège d'être parmi les plus anciens de ce Parlement pour apporter deux précisions, non pas sur le fond puisque moi-même je suis arrivé en retard suivant M. Wahl, mais il avait pris de l'avance, sans quoi nous aurions covoituré, parce que bien sûr je n'aurais pas manqué…

M. le Président. - Ce n'est pas vous qui avez crevé son pneu ?

M. Antoine (cdH). - Pas du tout.

Je l'ai rattrapé à Namur. J'ai vu une Jaguar immatriculée PVT qui me semblait rouler à vive allure. J'ai essayé de le rattraper, mais c'était une Jaguar, que voulez-vous ? Sinon, je l'aurais pris puisque maintenant j'ai encore bien en tête la fameuse citation de la portière de voiture dont il faut se méfier de M. Furlan.

Plus sérieusement, je voulais apporter, puisque…

(Réaction de M. Wahl)

Vous savez bien que je vous aime bien, Monsieur Wahl.

Deux précisions sur la forme.

D'abord, plus grave encore pour moi, c'est l'intervention de notre collègue, M. Mugemangango, parce que je ne voudrais pas qu'il croie, pour avoir présidé cette assemblée, que nous délibérons à secret, que nous affectons des crédits à des causes qui seraient malvenues, qu'il y aurait de la gabegie, de l'utilisation malvenue. Je vais vous rassurer, pour avoir fait l'exercice cinq ans.

Vous aurez le droit, au moment des comptes, de voir toutes les factures du Parlement. Vous pourrez demander facture par facture. Je ne sais pas, si vous utilisiez cette technique, si vous auriez nécessairement un greffier heureux devant vous – il ne faut quand même pas non plus exagérer –, mais avez le droit de demander toutes les factures. Vous avez le droit aussi d'être saisi du rapport du commissaire réviseur, puisque nous avons un réviseur d'entreprise qui relève la conformité des écritures, des imputations comptables. Vous pourrez donc les obtenir.

Troisièmement, il y a une commission et le président du Parlement et son greffier répondent à toutes les questions, je l'ai moi-même fait par le passé. C'est souvent une question d'humeur qu'une question de chiffres, pour dire la vérité. Vous verrez combien, contrairement à ce que vous pensez, ce Parlement est probablement un de ceux qui sont les moins bien dotés par rapport à d'autres. Je l'ai encore rappelé au Sénat ce matin. Je peux même vous accompagner pour tenter de vous en convaincre. Voilà pour le Parlement.

Pour la séance du vendredi, j'ai eu plaisir à travailler avec vous, Monsieur le Ministre-Président. Nous savons tous les deux combien tous les ministres détestent revenir le vendredi. Je n'en ai pas entendu un seul qui m'ait dit, soit parce que j'étais son collègue, soit parce que je le supportais, soit parce que j'en entendais d'autres : « On m'a fait revenir pour une juste cause. C'était juste pour m'emmerder. » Combien de fois ai-je entendu cela ? Parfois c'était vrai, je vous l'accorde, parfois ce n'était pas vrai.

Je vais citer un homme de qualité, M. Wahl, qui a dit lors d'une autre législature : « C'est le privilège de l'opposition » ; l'opposition désigne celui ou celle qu'il a envie de réentendre.

(Réaction de M. Wahl)

Monsieur Wahl, je vous connais, vous n'avez jamais enquiquiné personne, c'est une présomption irréfragable chez vous, ainsi vous voilà satisfait.

Pardonnez-moi, parce que je veux tenir, si je peux me permettre cette expression un peu malheureuse, l'église au milieu du village ou la maison du peuple. C'est le privilège de l'opposition depuis 20 ans. Monsieur Wahl, dans toutes circonstances, j'ai vu les uns et les autres pour de justes motifs, parfois même pour réentendre des réponses qui ne nous plaisent pas, mais cela peut faire plaisir d'entendre quelque chose qui ne nous plaît pas pour en faire la démonstration. N'allez pas chercher plus loin, Monsieur le Président, voilà la règle. Le règlement ne va plus loin non plus et je le sais.

On peut alors faire une suspension de séance. Si vous me donnez 10 minutes, je vais retrouver les commissions où M. Wahl, qui est un orateur exceptionnel, avec le talent qui le caractérise, a utilisé cette technique. Le plus facile est que le ministre-président réponde et on va aller de l'avant.

M. le Président. - Les parlementaires ayant eu la parole, je la donne maintenant à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Chers collègues, c'est vrai, j'avais une réunion importante cet après-midi au sujet du Plan wallon de transition et du Plan wallon de lutte contre la pauvreté. Ce sera reporté en janvier. Maintenant que je suis ici, c'est avec plaisir que je vais vous répondre et j'espère ne pas heurter la majorité.

J'ai lu vos questions dans la presse. Vous avez manifestement convaincu une journaliste. Cela m'a

permis de constater que ce sont les mêmes questions que celles auxquelles j'ai répondu en Commission des affaires générales. Qu'à cela ne tienne, ce n'est pas grave.

Je vais répondre en vous disant ceci, Monsieur Desquesnes : merci de vous préoccuper de la cohésion, de la cohérence du Gouvernement. C'est vrai que c'est un sujet important. Je n'ai pas besoin de vous rassurer, mais je souhaite simplement vous dire que non seulement nous sommes cohérents, nous travaillons dans la cohésion, mais aussi dans la bonne humeur malgré les difficultés. C'est donc un gouvernement heureux qui travaille que vous avez devant vous.

Je connais la technique qui consiste à dire : « Tartempion a dit ceci, Joséphine a dit cela et vous dites cela ». Retenez simplement que, en réalité, il y a une action commune et c'est vrai que notamment pour le Plan wallon de transition nous avons l'accord de gouvernement.

Quand on dit que le Gouvernement a adopté, oui, nous avons adopté, par essence, l'accord de gouvernement. Sans quoi, l'accord de gouvernement, la DPR ; sans quoi, si nous ne l'avions pas adoptée, le Gouvernement n'existerait pas. Il n'y a pas d'incohérence quand on dit, après tant de semaines de travail, imaginons un gouvernement qui dise : « La DPR, on ne l'adopte pas ! ». Oui, on a adopté la DPR et le plan se trouve dans la DPR. Ne vous inquiétez pas, il n'y a pas d'incohérence. Oui, on a adopté la DPR.

Pour ce qui concerne les investissements stratégiques, nous avons en effet – et je pense que c'est tout un honneur de la majorité actuelle –, osé, malgré les difficultés que nous rencontrons, dire et agir, en disant qu'il fallait investir. Il faut investir dans la transition écologique, il faut investir dans la transition numérique, dans la transition technologique, et bien entendu cela demande des moyens.

Le pari est : oui ou non, par rapport au futur, par rapport à nos jeunes, doit-on oser prendre des risques ? Nous avons dit oui.

En effet, il est prévu, comme vous l'avez indiqué, 450 millions d'euros en engagement et 350 millions d'euros en liquidation. Nous avons l'intention, nous y travaillons, de demander à l'Union européenne, compte tenu de sa stratégie – encore hier soir, il y a le Green Deal du Conseil européen, proposé par la Commission qui a été adopté et nous nous inscrivons à 100 % dans ce Green Deal – de pouvoir ne pas faire tenir compte de ces montants dans ce que l'on appelle la comptabilité européenne, la comptabilité SEC. C'est une comptabilité qui permet à l'Union européenne de se montrer tantôt sévère, tantôt de faire preuve de mansuétude. Oui, nous demanderons à l'Union européenne de faire en sorte que, dans cette comptabilité, l'on ne tienne pas compte des investissements. Ce n'est pas pour autant que nous ne devons pas emprunter pour réaliser ces investissements. Oui, nous allons emprunter.

J'entends déjà les commentaires, la fois prochaine, on nous dira : « Ah, mais votre dette a augmenté ! ». Oui, contrairement à d'autres dans cette assemblée, je ne crois pas aux miracles. C'est simple, si l'on emprunte, il faudra le rembourser et cela vient s'ajouter, bien entendu, à la dette.

Je vais simplement vous éclairer puisque vous voulez des détails que vous n'auriez pas eus, que vous n'avez pas bien compris ou je ne sais quoi, je vais prendre le temps. On a toute l'après-midi, n'est-ce pas ?

M. le Président. - Même jusque demain, Monsieur le Ministre-Président.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Prenons alors le temps d'aller dans le détail. Dans le Plan de transition – et d'ailleurs cela se recoupe en partie avec le Plan de lutte contre la pauvreté –, il y a un engagement en termes de logements et de rénovation pour 100 millions d'euros ; en termes d'emploi, environnement, isolation pour 100 millions d'euros ; covoiturage et lignes de bus pour 43 millions d'euros ; pour les *smart grids* et les *smart meters*, on a prévu 50 millions d'euros ; dans le domaine des réseaux de gaz dans les zones d'activité économique, 20 millions d'euros ; pour l'UREBA, 10 millions d'euros ; les centres de formation, 27,5 millions et cela contribue également à la lutte contre la pauvreté ; climat et environnement, 12,5 millions d'euros.

Bref, on a, c'est vrai, une feuille de route non seulement pour 2020, mais pour toute la législature. Si la Cour des comptes a estimé que c'était 80 millions d'euros en moins, ou je ne sais combien, disons que, compte tenu des commentaires, si c'est en moins, tant mieux. Je n'en connais pas bien les raisons. J'ai entièrement confiance aux experts qui ont fait le budget, durant tous les débats relatifs à la Déclaration de politique régionale. Je les ai considérés comme étant des femmes et des hommes de très grande qualité. Mais bon, il y a peut-être des gens de qualité supérieure à la Cour des comptes, il ne faut pas l'exclure ; nous verrons après relecture.

Quand il s'agit du rôle des uns et des autres, le Plan de wallon de transition, comme d'ailleurs le Plan wallon de lutte contre la pauvreté, bien entendu qu'il est coordonné. Toutefois, coordonné, cela ne veut pas dire que c'est le ministre-président qui va se substituer au ministre du Logement, se substituer au ministre de l'Environnement. C'est un travail d'équipe.

Bien entendu, j'ai la coordination, mais qui dit coordination, dit travail en coordination, dit travail en synergie, mais la responsabilité finale de l'action revient au ministre fonctionnel, sans quoi on ferait un gouvernement rien qu'avec moi. D'abord, cela se verrait.

De deux, cela serait quand même particulier. Dès lors, oui, c'est coordonné et, oui, chaque ministre a des responsabilités.

Quand la ventilation va-t-elle s'opérer ? Au cours de l'année, bien entendu, on viendra avec des explications plus précises, une ventilation plus précise. Simplement parce que – malgré tout le travail que nous avons réalisé dans la Déclaration de politique régionale, malgré le fait que nous travaillons beaucoup – je rappelle que nous avons prêté serment devant cette honorable assemblée, le 13 septembre. Bien entendu, certains pensent que nous sommes d'une capacité exceptionnelle. Tant mieux, cela nous fait plaisir, mais, quand même, il nous faut quand même le temps de travailler, de digérer, de composer le cabinet. J'en dirai un mot tout à l'heure. Malgré tout cela, on est devant vous avec un budget sérieux, un budget travaillé, et avec des lignes de force clairement identifiées.

Pour ce qui concerne ce plan, est-ce un plan qui se résume à deux volets, trois volets, cinquante volets ? Mme Kapompole l'a expliqué, tout est dans la Déclaration de politique régionale, et je ne doute d'ailleurs pas que tout le monde l'ait lu attentivement le soir avant de s'endormir – une cinquantaine de pages par soirée – pour que tout le monde ait bien cela tête. Tout s'y trouve.

C'est vrai qu'il y a un volet social, il y a un volet écologique, il y a un volet entrepreneurial, économique. Dans le volet social, il y a notamment – en matière de formation – des orientations précises, et je reviendrai dans une seconde au Plan wallon de lutte contre la pauvreté.

En matière écologique, l'objectif de la réduction de 55 % à l'horizon 2030 des gaz à effet de serre. C'est dit, répété, explicité, avec bien entendu déjà des mesures clairement identifiées. Quand on parle par exemple d'un vaste plan d'isolation, ce sont quand même des mesures très concrètes. Quand on dit que l'on a accordé 80 millions d'euros pour faire des pistes cyclables et pour faire des bandes protégées pour les bus – des bandes séparées –, je peux vous dire que la bande va peut-être aller de Houtesiplou à tel endroit, si vous voulez, je vais tenter de vous le dire. Enfin, c'est quand même précis. Qu'on laisse à l'administration le soin de permettre aux ministres – en l'occurrence au ministre Henry – d'avoir des propositions pour dire : « On va les faire ici, ici en fonction de telle et telle indication », cela apparaît aussi un peu normal.

Maintenant, si les parlementaires ont des idées précises de ce qu'il faut faire, et cetera, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Nous les transmettrons à l'administration, qui regardera la pertinence technique – pas politique – de ce qu'il convient de faire.

Pour ce qui concerne le Plan de lutte contre la pauvreté. J'ai lu – je l'avais déjà entendu – que c'est zéro. Zéro. Vous vous rendez compte, Madame la journaliste ? Zéro pour la pauvreté. On est allés demander à Christine Mahy : « Vous vous rendez compte, Mme Mahy ? Zéro pour la pauvreté ! ».

Heureusement, Mme Mahy – qui a une certaine expérience – a botté en touche et a été un peu subtile dans sa réponse. Parce qu'il se fait que pour son ASBL – que nous soutenons avec force –, il y avait un budget de 520 000 euros tout compris, dont une partie chez moi, et nous avons accordé 100 000 euros supplémentaires déjà en 2010.

Quand on dit : « Mais enfin, Monsieur le Ministre-Président, pour la lutte contre la pauvreté, vous n'avez pas des chiffres aussi précis que l'emploi ». Oui, parce que, pour l'emploi, nous avons un élément qui est un peu plus déterminant que pour la pauvreté.

Nous avons pleinement la compétence de l'économie et nous avons aussi la compétence de l'emploi. Nous dépendons donc bien entendu de la conjoncture internationale, nous dépendons du Fédéral, mais nous avons des moyens d'action.

Pour la lutte contre la pauvreté, nous avons quelques moyens, mais les déterminants sont ailleurs. Ils sont dans les revenus, au Fédéral, tandis que la conjoncture internationale joue bien entendu un grand rôle.

Nous avons dit, pour la réduction du taux de pauvreté, que nous ferons les efforts maximums compte tenu des compétences qui sont les nôtres.

Dans quoi travaille-t-on ? On travaille par exemple en termes de logement. Quand on dit que l'on a ajouté 100 millions d'euros d'engagements pour la rénovation de logements – et ce sont essentiellement les logements vides et les logements sociaux vides, des appartements et maisons –, si cela ce n'est pas une action spécifique qui aide davantage les personnes dans une grande précarité, je ne sais pas quelle est cette mesure. C'est prévu, c'est écrit, c'est noté et on y avance.

Pour les gens qui sont sans-abri, on a ajouté un budget spécifique de 350 000 euros, ce que l'on appelle Housing First, nous l'avons indiqué. C'est quand même une mesure concrète.

Pour l'accompagnement par le FOREm des personnes qui sont très éloignées de l'emploi, c'est bien entendu dans les milieux les plus défavorisés que l'on trouve les personnes qui sont très éloignées de l'emploi. Il y a là pas moins de 6 millions d'euros.

Enfin, ce que je veux simplement indiquer c'est que, quand on a écrit la ligne de la coordination de la politique de lutte contre la pauvreté dans la partie qui relève de mon autorité dans le budget, c'est parce que je vais avoir la coordination. Pourquoi n'avons-nous pas inscrit un montant ? Parce que dans l'état actuel des

choses, nous sommes en train de travailler sur les modalités de la coordination.

Vous avez posé une question, vous avez dit : « On ne sait pas comment vous allez faire le Plan de transition ». Vous ou d'autres aviez des objectifs, des indicateurs.

Pour le Plan de transition – parce que l'on essaie aussi d'avoir une méthodologie pour le Plan de lutte contre la pauvreté –, il y a en effet une méthodologie avec laquelle nous sommes en train de travailler en quatre points.

Le premier point, c'est la définition des objectifs. Nous avons déjà dans la DPR des objectifs que nous sommes en train de préciser. Le deuxième point, ce sont les indicateurs, pour savoir comment nous allons faire. C'est-à-dire : quels types d'indicateurs allons-nous prendre pour voir si ce que nous faisons est pertinent ou non pertinent ? Par ailleurs, avec la meilleure volonté du monde, Monsieur le Député, malgré l'expérience qui est la mienne, je ne sais pas inventer comme cela des indicateurs. On va travailler notamment avec l'IWEPS dont c'est le métier. Il va falloir la concrétisation des mesures ; c'est le troisième point. Enfin, il faut aussi une évaluation et un examen continus. Il va falloir aussi trouver un groupe de personnes, une *task force* ; nous en discuterons au sein du Gouvernement pour voir comment l'on va suivre le caractère effectif des mesures que nous voulons prendre.

C'est valable pour le Plan de transition et c'est valable pour le Plan de lutte contre la pauvreté.

Vous avez dit : « Octobre 2020, faut-il attendre 18 mois ? » Ne mélangeons pas tout. Octobre 2020, c'est la période au cours de laquelle le Gouvernement se donne rendez-vous avec lui-même pour examiner les résultats d'une *task force* que le ministre du Budget va mettre en place dans le cadre du budget base zéro. C'est un exercice qui aura bien sûr son influence et ses conséquences. Cela n'empêchera pas d'avoir un ajustement budgétaire en cours d'année. Cela n'empêchera pas d'être prêt, quel que soit l'état d'avancement de ce travail pour le budget initial de 2021.

Vous dites encore : « Monsieur le Ministre, pouvez-vous aller plus vite ? » Oui, mais il ne faudrait quand même pas qu'il y ait des dérapages. Dès lors, je vais à une vitesse raisonnable pour que vous puissiez également suivre.

Enfin, pour ce qui concerne la transparence, Monsieur le Président de groupe du PTB, écoutez : « Jupiter rend fou celui qu'il veut perdre ». Je dois vous dire que votre collègue – je ne sais pas si vous lisez les journaux – m'a interrogé par une question écrite. J'ai à peine envoyé la réponse que c'était sur deux pages de Sudpresse, avec des commentaires propres à la presse.

La liste des membres de cabinet, vous l'avez, les mandats, vous l'avez et cela a été déposé au Parlement, je pense, il y a une semaine.

N'hésitez pas et je ne vais pas prendre position pour ce qui concerne le Parlement, puisque c'est à huis clos, mais n'hésitez pas, je vous adjure, de demander à M. le Président, M. le Greffier, que l'on vous donne les informations que nous avons fournies. Si vous voulez que je vous les envoie moi-même, franchement, c'est un gaspillage parce que ce sera des frais supplémentaires, mais je veux bien le faire aussi.

Il n'y a donc absolument aucun secret.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et je remercie encore les parlementaires de m'avoir permis de m'exprimer encore une fois, de réexpliquer.

Si vous m'invitez encore une fois, je viendrai bien volontiers pour redire ce que le Gouvernement a fait.

M. le Président. - Je vais donner la parole aux parlementaires qui souhaitent répliquer.

Dans l'ordre de…

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Il y a le ministre, le Gouvernement qui souhaitait dire quelque chose.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Très rapidement. J'espère ne pas prendre encore du temps du ministre-président.

Je ne blâmerai pas M. Desquesnes, même je partage totalement ce qui a été dit par les présidents de groupes de la majorité. Je ne le blâmerai pas parce que je crois que le ministre-président est victime de son succès.

M. Desquesnes voulait vous réentendre parce qu'il est passionné par l'enjeu qui est le vôtre, qui est le nôtre.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Dites-le à la presse. Si demain ce n'est pas le titre, je ne serai pas de bonne humeur.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - J'espère bien que la presse nous entend. Parce que justement, pour éviter de flatter.

J'espère que cet exercice restera sérieux jusqu'au bout. Je ne voudrais pas que le ministre-président ait l'impression que les ministres du Gouvernement n'aient pas dit, explicitement, ce qu'il a dit aujourd'hui.

Je me réfère dès lors aux comptes rendus, Monsieur le Président, de cette commission, que vous présidez avec tout le talent que l'on vous connaît et peut-être que M. Desquesnes n'a pas eu l'occasion de tout lire ? Parce que j'ai vu que les notes de ses collaborateurs étaient fournies et nombreuses. On connaît le talent de ses collaborateurs aussi, mais s'il avait pris juste le temps de me lire, quelques secondes…

M. le Président. - Si je comprends bien, M. le Ministre Crucke, vous semblez dire à M. Desquesnes qu'il ne faut lire personne sauf vous.

(Réactions dans l'assemblée)

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - C'est-à-dire que j'ai peur que ses collaborateurs ne me lisent plus, c'est de cela que j'ai peur.

J'ai bien compris que ce n'est pas lui qui avait lu.

Ces investissements stratégiques sont situés au périmètre. J'avais déjà donné tous les montants pour 2020, 2021, 2022, 2023, 2024. Je ne vais pas aller plus loin parce qu'a priori on s'arrête en 2024.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - On verra. En tous cas nous avons de bonnes intentions.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Il s'inscrit entre des priorités portées par l'autorité européenne : la transition climatique, la transition numérique. À l'instar des homologues bruxellois et flamands, le Gouvernement wallon informera l'État fédéral, la Commission européenne, des raisons justifiant ce dépérimétrage.

Monsieur le Ministre-Président, asseyez-vous bien. Vous avez pris connaissance de la ventilation de ces 350 millions d'euros, pour l'année 2020. Au cas où ils n'ont pas pris connaissance, je me suis permis de rappeler : « L'alliance emploi-environnement, isolation, 100 millions d'euros. Le covoiturage 8 millions d'euros. Les lignes de bus 35 millions d'euros. La transition énergétique et climatique, *smart grid* et *smart meter* 50 millions d'euros. Innovation et recherche numérique, mise en place de quatre centres d'innovations, 40 millions d'euros. Biopark Charleroi, 7 millions d'euros. Réseau de gaz dans les zones d'activité économique, 20 millions d'euros. UREBA exceptionnelle, 10 millions d'euros. Digital, 40 millions d'euros. Les centres de formation, 27,5 millions d'euros ». Par conséquent, il n'y a pas d'erreur dans ce que Mme la Ministre Morreale a dit, c'est bien le chiffre qu'elle a cité également. « Climat et environnement, 12,5 millions d'euros ».

Je termine : les sommes sont placées, comme vous l'avez aperçu, je pense que c'est en tous cas visible, sur un article budgétaire spécifique, et seront progressivement réévaluées au fur et à mesure de la concrétisation de ces investissements.

Je crois que l'on ne pouvait pas être plus clair. Sans doute que l'on avait envie de réentendre cela, mais moi je n'aime pas passer pour un sot.

Clairement, cela a été dit, cela a été redit. Cette fois-ci c'est bien compris et que l'on peut passer, réellement, non pas à d'autres débats moins importants – ils sont très importants – mais il y a un goût, je respecte l'opposition. J'y ai été, trop longtemps peut-être, mais enfin, j'y étais.

(Réactions dans l'assemblée)

Sincèrement, on a tous d'autres choses à faire. Pas seulement à vous répondre. On doit le faire, mais quand on a répondu, quand on a l'impression d'avoir fait convenablement son travail vis-à-vis de l'opposition, reconnaissez qu'il y a quelque chose pour nous de vexant.

Quand on vient avec la DPR, que nous dites-vous ? « Ah oui, tout est dedans, mais pas les chiffres ». Quand on vient avec les chiffres, on ne les écoute pas. Que faut-il faire ?

Je finis par me poser des questions sur mon propre métier. Quand pourrons-nous satisfaire l'opposition ? Même quand on dit les choses, on ne les écoute pas. C'est lassant à la fin.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je voudrais remercier M. le Ministre-président pour sa réponse, même si elle n'est, à mes yeux, que partiellement complète. Vous avez fait une pirouette pour expliquer les hiatus entre ce que vous déclariez vous-même dans votre commission, c'est-à-dire que le Plan de transition sera adopté en 2020. Par exemple, votre vice-président, M. Henry, note-t-il dans ses documents que le Gouvernement a adopté, j'imagine en 2019, le Plan wallon, en disant une formule : « Cela a été adopté par essence et il y a eu la DPR » ?

Comme l'a très justement rappelé M. le Ministre Crucke, dans la DPR, il n'y avait pas de chiffre. Ce n'est pas force de l'avoir contesté. Je constate qu'au nord du pays d'ailleurs la majorité a été, à un moment donné, plus compréhensive par rapport au Parlement, fournissant au moment du budget les chiffres, mais soit. Ici, on a eu les chiffres par petits morceaux, par petites bribes. Objectivement, il y a des chiffres que l'on a découverts tout au fil des échanges, avec des versions pas tout à fait les mêmes de l'un à l'autre.

Je reprends, si je note ce que vous avez exprimé, Monsieur le Ministre-Président, en commission, je réponds un petit peu à ce que M. Wahl me disait tantôt,

en disant : « Vous vous faites mousser. Il y a du show », et cetera. Quelle est la réalité ?

Vous êtes arrivé en retard, Monsieur Wahl, et vous n'avez pas entendu le début de mon propos.

Moi, mon propos, c'est qu'au sein du Gouvernement, il y a eu des lectures différentes de la façon dont le PWT doit être mis en œuvre, la façon dont il s'organise et qu'il était légitime, par rapport à une enveloppe de 450 millions d'euros en engagement en 2020, que l'opposition demande au ministre-président qui coordonne effectivement le Plan wallon de transition – en tout cas, c'est comme cela que cela nous a été présenté – d'avoir des éclaircissements.

À un moment donné, derrière les 450 millions il n'y a pas aujourd'hui un quelconque dispositif décrétal. Il y a un article budgétaire, un cavalier budgétaire qui dit que le ministre-président est autorisé à réallouer, de façon très large.

Je ne trouve pas illégitime de la part d'un parlementaire de l'opposition de poser des questions. Même si je ne fais pas de procès d'intention sur la bonne utilisation de ces fonds, je sais que M. le Ministre Crucke y sera attentif, au fait que c'est un chèque aujourd'hui qui est en blanc, c'est-à-dire que la destination précise des projets, les parlementaires ne les connaissent pas. Des intentions ont été expliquées par le Gouvernement. Un acte budgétaire, un décret budgétaire, c'est une autorisation à dépenser pour certaines choses. Ici, l'autorisation que l'on donne au Gouvernement, si on la vote, si le Parlement la vote jeudi prochain, c'est une autorisation de dépenser 350 millions d'euros cash en 2020 et s'engager pour 100 millions supplémentaires.

Il ne me semble pas illégitime, quand on entend des choses différentes de la part de ministres, d'interpeller le ministre-président.

Vous avez dit finalement qu'il y a entre vous sans doute, quelque part dans un cahier Atoma, une série de choses qui sont décidées. Moi, je n'ai pas vu de décision, de délibération du Gouvernement wallon de notification approuvant aujourd'hui un Plan wallon de transition. Vous annoncez d'ailleurs que ce sera fait en 2020. J'imagine que quelque part il y a une feuille qui reprend une série d'engagements, sans doute au moment de la négociation, qui a mis des trajectoires. Le document de la Cour des comptes, sans doute vient je ne sais pas comment, puisque nous n'avions pas connaissance de ce tableau. C'est un élément neuf.

Vous nous répondez, Monsieur le Ministre-Président, par essence, il y a des réponses. J'entends aussi qu'il a été adopté par essence.

Sur la pauvreté, effectivement, c'est une question que l'on a déjà posée, sur lequel vous aviez déjà répondu. L'élément nous semble tellement fort qu'il nous semblait indispensable de revenir dessus. Je vous ai encore entendu et je vous relis dans votre déclaration initiale : « Vous le savez, mes chers collègues, j'en termine avec le Plan wallon de transition de la Wallonie, le triple enjeu défini par la DPR : social, écologique et économique ». Moi, social, économique et écologique, j'ai augmentation de 5 % du taux d'emploi, j'ai la réduction des gaz à effet de serre -55 % et effectivement le non-chiffrage.

Vous avez raison, Monsieur le Président, la Wallonie ne peut pas tout dans le dossier. Effectivement, c'est compliqué de fixer un critère. Mais c'est la même chose en matière d'emploi, parce que quand on entend M. Charles Michel, notre Premier ministre sortant, dire : « Regardez ce que j'ai fait en termes de création d'emplois », il est un peu excessif quand il dit cela. Il y a une partie du travail qui relève effectivement des régions. Cela ne vous empêche pas qu'aujourd'hui, sur une compétence comme cela, vous avez affiché un objectif. C'est dommage de ne pas l'avoir fait pour la lutte contre la pauvreté. C'est dommage, parce que tout ce que vous avez expliqué pour le Plan wallon de transition, cela pourrait s'appliquer au Plan wallon de lutte contre la pauvreté « deuxième version ». Ce mécanisme de provision d'articles de base logés chez vous, vous auriez pu le faire. C'est cela que l'on conteste, c'est cela que l'on regrette.

Sur la méthodologie, vous vous engagez à mettre en place un élément sérieux. Ce ne sera pas juste un paquet d'argent partagé entre ministres. Cela nous rassure. On sera attentif et on reviendra vers vous, en la matière.

Pour conclure, il y a une série d'éléments sur lesquels nous avons eu des éclaircissements ; d'autres qui restent un peu dans l'expectative. Comme vous avez dit qu'il s'agit d'une adoption par essence, on essaiera de vivre avec cela pour l'instant, même si cela reste quand même une attitude très large pour le Gouvernement qu'autoriserait le Gouvernement par son vote du budget 2020 de cette somme de 450 millions d'euros pour l'exercice 2020.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - D'abord de dire que j'étais un peu surpris des interventions des représentants des partis de la majorité par rapport à l'opportunité d'avoir une discussion aujourd'hui avec le ministre-président. D'ailleurs, le ministre-président, il l'a dit lui-même, répond clairement aux questions et sans grand problème. Dans un débat budgétaire, cela me paraît tout à fait logique que les questions des parlementaires trouvent réponse et que si les ministres doivent ou ont l'occasion de pouvoir y répondre, qu'ils le fassent. Cela me paraît assez étrange comme débat. J'invite M. Wahl et M. Hazée en particulier à aller relire leurs interventions dans les Gouvernements précédents. Parce que je l'ai fait. C'est évidemment très inspirant quant à

savoir comment on mène de manière très précise un débat budgétaire. Enfin bon, Monsieur Wahl, je fais mes premiers pas comme parlementaire ; apparemment, les premiers pas comme parlementaire de la majorité sont parfois source d'oubli.

Sur les questions en particulier, je pense que vous avez oublié de répondre sur le haut conseil stratégique. Sur la question du Plan wallon de transition, on est limité par le temps, par les moyens, par les capacités humaines. Personne n'attend des ministres d'être des surhommes. Par contre, dans le futur, ce serait intéressant d'avoir deux choses. Tout d'abord, un calendrier précis de comment ce plan va être élaboré – pour le moment, nous ne l'avons pas. J'invite les uns et les autres à aller voir dans les gouvernements précédents : quand on parlait de Plan wallon d'investissement, à un moment donné, on arrivait à un document, projet par projet, financement par financement, et même si l'on a pour le moment des orientations dans la DPR – je ne l'ai jamais nié –, on n'a pas encore un plan avec projet par projet et financement par financement. À un moment donné, on aura besoin de cela pour continuer les débats sur ce Plan wallon de transition.

Sur la question du Plan wallon de pauvreté, il manque deux choses. Même si j'entends les arguments des uns et des autres, il manque un budget et un timing précis. C'est ce dont on a besoin pour pouvoir faire face à cette problématique dans notre Région.

M. le Président. - La parole est à M. Furlan.

M. Furlan (PS). - Tout d'abord, je remercie M. le Ministre Crucke d'avoir fait de moi, même brièvement, un chef de groupe. Cependant, je dois démentir. Je ne voudrais pas avoir d'ennuis suite à cette commission.

(Rires)

Je dirais à M. Desquesnes que la pédagogie, c'est reprendre pour se faire comprendre. C'est un ministre québécois qui a dit cela. À la suite de M. Wahl et de M. Hazée, je pense que ce n'est pas l'objet de ces types de commissions de rappel de ministres. Vous avez tout le loisir de poser ces questions. Soit vous n'étiez pas là, soit vous étiez mal représenté, je n'en sais rien. En l'occurrence, je dois remercier le ministre-président de n'avoir pas répondu à l'invitation de M. le Ministre Crucke et d'avoir de nouveau remis le métier sur l'ouvrage.

Je terminerai en pariant une banane contre un piano, comme le dit la célèbre expression populaire, que vous reviendrez avec les mêmes questions en séance plénière, prétextant que vous n'avez pas, par deux fois, eu de réponse ni en commission ni en rappel des ministres. Je trouve qu'à un moment, c'est désagréger et rendre futile le débat parlementaire qui pourtant mérite de prendre plus de hauteur.

M. le Président. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Le débat c'est important, mais répéter 100 fois des choses fausses ne les rend pas vraies pour autant. Plutôt que de venir avec des questions qui n'en sont pas ou des questions qui ont déjà obtenu réponse, je voudrais que finalement les collègues, de la majorité comme de l'opposition, prennent la main tendue par le Gouvernement. C'est d'ailleurs repris dans la DPR. Vous savez que la DPR est ma bible.

Le Gouvernement entend travailler de façon ouverte et constructive avec le Parlement, en particulier dans l'examen des initiatives parlementaires. Finalement, l'enjeu, le défi que nous devons toutes et tous relever, c'est cette Wallonie qui gagne, cette Wallonie ambitieuse, cette Wallonie qui pense aux générations futures et qui lutte contre les inégalités sociales. Là, je pense que l'on doit le faire tous ensemble.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je remercie les uns et les autres pour leur intervention.

Je veux juste observer une contradiction fondamentale dans le chef du groupe cdH qui dit : « Lorsqu'il y a des moyens dans une allocation qui doit encore être allouée et redistribuée au niveau du Plan wallon de transition, qu'il y a là un cavalier budgétaire tout à fait excessif qui laisse une large marge de manœuvre au Gouvernement et que l'on ne voit pas assez clair et que, lorsque pour le Plan de lutte contre la pauvreté, les moyens sont déjà affectés dans une série d'allocations de base, en logement, dans toute une série de secteurs que l'on a cités, cela ne va pas non plus parce qu'il n'y a rien dans l'allocation transversale. Au bout du compte, vous pouvez faire comme voulez, on va vous faire tourner ». Le raisonnement est circulaire.

Deuxièmement, M. Mugemangango m'a fait l'honneur de me citer dans l'organisation des travaux parlementaires. Je dois lui dire que je suis attaché à cette procédure de rappel prévue par le règlement. C'est effectivement un droit pour le Parlement d'avoir toute une série d'informations.

À côté de cela, j'ai également dit que chacun était libre de ses initiatives, mais pour ce qui me concerne j'ai le sentiment, cet après-midi, d'un abus de procédure. Je n'ai rien dit d'autre et je continuerai à penser que cette procédure de rappel reste un outil nécessaire, mais qui doit être utilisé lorsqu'il est pertinent.

M. le Président. - La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - J'ai entendu beaucoup de choses sur le droit de rappeler un ministre ; je maintiens le fait que c'est un droit qui ne doit pas se détailler ni se justifier.

Ensuite, je comprends les deux points de vue. Vous avez un plan et l'opposition est affamée d'en savoir davantage. Nous avons fait des plans ensemble. Un plan qui a quand même donné un autre signal pour la Wallonie, sous votre égide, Monsieur le Ministre-Président, c'était le plan Marshall. Ce plan, à mon avis, de tous les plans qui ont suivi, était le meilleur, parce qu'il rompait avec le passé, parce qu'il capitalisait sur des pôles, sur la recherche, la formation et les investissements.

Je voudrais vous soumettre une suggestion : si cela a bien marché à l'époque, c'est parce que nous avions une méthodologie tout à fait précise. Rappelez-vous, Monsieur le Ministre-Président, nous avions un délégué spécial, M. Vassen, qui venait tous les trimestres épingler toutes les difficultés qui existaient dans l'administration. Quand bien même le ministre a dit que, cela ne suffisait pas. Nous pouvons les uns applaudir, les autres contester, il faut réussir l'implémentation dans l'administration. Ensuite, il faut pouvoir identifier les difficultés qui vont se poser. En cela, le *reporting* me paraît essentiel parce qu'il est une des conditions de l'évaluation.

Deuxièmement, je ne veux pas entrer davantage dans le débat, mais je ne dis pas que tout ce qui a été fait dans le passé a été bon, parce que M. le Ministre Crucke a tenté de démontrer exactement le contraire. Je vais donc être très prudent par rapport à l'histoire.

Nous avions à plusieurs reprises, avec M. Marcourt et avec vous-même, rencontré les partenaires sociaux. Je pense que l'action publique a des limites. Nous pouvons affecter des crédits, nous pouvons les implémenter, nous pouvons les évaluer et ensuite les recibler, mais nous ne pouvons pas faire l'économie d'associer à nous – d'ailleurs vous les aviez réunis à plusieurs reprises – les partenaires sociaux, notamment le monde des entreprises, parce que l'on a besoin de leur investissement privé ; les forces sociales et syndicales, parce que l'on a besoin de compréhension, bien davantage que de conservatisme ou de timidité sociale. Vous aviez même, à l'époque, associé les universités.

Je voudrais insister ici sur le fait qu'un plan de transition, ce n'est pas un ministre-président, avec toute l'expérience qui est la sienne, qui décrète et tout le peuple wallon qui se lève. Cela, je n'y crois pas. Il faut vraiment tisonner les partenaires privés, les partenaires sociaux et les partenaires académiques.

Troisième élément, c'est le calendrier. Nous avons eu beaucoup de divergences avec M. le Ministre Crucke. Comme il a flatté tout le monde sans exception, je voudrais simplement vous dire, Monsieur le Ministre-Président, qu'il a un art oratoire extraordinaire. Si un jour vous avez besoin d'un avocat, prenez-le. Il est capable de défendre le tout et son contraire, avec une performance exceptionnelle. Depuis qu'il vous a rencontré sur le chemin de la transition, cet homme a changé.

(Réactions dans l'assemblée)

Il était l'apôtre de l'équilibre. Il est maintenant devenu le prophète de Keynes. Encore quelques mois et il finira dans vos rangs, au Parti socialiste, parce qu'il est manifestement étonné et fasciné par votre présence. Cet homme n'a peut-être pas encore terminé son chemin de conversion et il peut encore nous réserver des surprises.

(Réactions dans l'assemblée)

J'ai retenu du ministre Crucke qu'il nous a dit : « Avec ce plan, cette audace, et tant pis pour l'Europe, nous serons au rendez-vous de 2024, au moment où nous aurons la baisse des dotations que nous connaissons ».

Je me suis permis, parce que je vous lis avec beaucoup d'attention, de rappeler une interview que vous aviez réservée dans le journal *Le Soir*, en avril, qui m'avait beaucoup impressionné. Vous avez dit : « Il n'est pas normal que l'on soit financé de cette manière. Le juste retour ne me plaît pas. Il faudra tenir compte d'autres paramètres ». Vous aviez même avancé une date : « En 2024, nous serons au rendez-vous d'une éventuelle négociation ». Ce sera peut-être le cas.

Je ne sais pas ce qu'il en sera vis-à-vis du Nord. On a encore vu ce matin, avec M. Wahl et d'autres, combien entre le Nord et le Sud le dialogue était de plus en plus difficile, mais passons les détails. Vous avez, d'ores et déjà, pris rendez-vous pour une négociation communautaire. Si elle a lieu, je vous invite à l'aborder dans les meilleures conditions. Si nous sommes demandeurs, il y aura problème. Or, vous ne m'en voudrez pas – et je le dis avec beaucoup de respect pour votre travail et celui de vos ministres –, nous prenons le risque aujourd'hui d'une asymétrie.

Qu'on le veuille ou non, mon voisin de gauche – à vrai dire, il n'est pas très de gauche puisqu'il est membre de la N-VA au Sénat, ancien ministre du Budget – m'a fait remarquer que la Flandre avait choisi d'être à l'équilibre en 2021 ; ce qui ne l'empêche pas d'avoir une ligne de crédits importante, hors normes SEC, de 1 500 000 000 euros à Bruxelles.

Je l'ai dit avec M. Hazée, puisqu'il a eu la gentillesse de faire la promotion d'un ouvrage qui n'avait pas eu beaucoup de succès au moment de sa sortie – je vais le remettre en librairie…

M. Hazée (Ecolo). - Je le regrette d'ailleurs.

M. Antoine (cdH). - Je vais le remettre en librairie.

M. Hazée (Ecolo). - Une deuxième vie.

M. Antoine (cdH). - C'était le livre *Les Cahiers de la présidence*, Monsieur le Ministre-Président, où je tentais de démontrer que l'on peut obtenir un écart de l'Union européenne, à la condition que l'on soit à l'équilibre dans le budget ordinaire. Or, malheureusement, ce ne sera pas le cas. Fermons la parenthèse.

J'en viens pour terminer aux propos de M. le Ministre Crucke qui a dit : « Nous serons au rendez-vous en 2024 ». Je dois lui dire que, mathématiquement, ce ne sera pas possible, pour une raison simple, je me suis permis de parcourir votre budget, croyez-moi, je l'ai retourné dans tous les sens et cela a été un vrai plaisir pour moi.

(Réaction de M. Wahl)

Vous êtes pressé.

M. le Président. - On laisse terminer M. Antoine, Monsieur Wahl.

M. Antoine (cdH). - Non, je ne veux pas vous mettre en retard, rassurez-vous.

M. le Président. - Monsieur Antoine, vous terminez, s'il vous plaît.

(Réactions dans l'assemblée)

M. Antoine (cdH). - Je termine.

J'ai expliqué, Monsieur le Ministre-Président, que dans le budget se trouvaient encore des crédits plan Marshall, plan Marshall 2.vert, plan Marshall 4.0 et maintenant le PWI. Ce qui veut donc dire que l'on continue à payer ces plans pendant des années. Les résultats que l'on peut attendre – vous le savez mieux que personne et, en cela, vous êtes peut-être plus modeste que d'autres que j'ai entendus –, d'ici 2024, il ne va pas y avoir : « Rideau ! Le Plan de transition est terminé, le redressement wallon est là. Nous avons sauvé la planète – puisque c'est bien de cela que M. le Ministre Crucke nous a parlé lundi – et nous avons une condition sociale magnifique ».

Nous en étions avec Paul Furlan et nous avions autant d'enthousiasme et de conviction que ne peuvent en avoir Jean-Luc Crucke ou d'autres, aujourd'hui. Nous avons travaillé d'arrache-pied sous votre ordre, Monsieur le Ministre-Président. Cela n'empêche qu'il ne faut pas nécessairement croire que, parce que le plan se termine en 2024, que l'on a tous les résultats du match et toutes les faveurs ; bien d'autres contextes interviennent.

Je l'ai dit en conclusion de mon intervention, moi je veux du bien à la Wallonie. J'espère que ce que vous allez engager – et je vous engage à le faire le plus vite parce que je me rappelle d'un ministre-président de grande qualité, vous-même, en 2004, vous nous avez convaincus de faire un décret que l'on appelait RESA, que l'on appelait Relance économique et simplification administrative. Ce genre de décret « fourre-tout » que l'on n'aime pas, mais que moi j'aime beaucoup parce qu'il permet de prendre une centaine de mesures en une fois et qui alors, matérialise la conviction parce que, entre l'objectif et les chiffes, pardonnez-moi très modestement, il y a encore le discours de la méthode.

Si vous venez – et je vous y incite, je vous y encourage, je sais que cela déplaira à d'autres, mais peu importe – à avoir un décret dit « fourre-tout », mais je n'aime pas cette expression-là, mais qui déjà pose des ruptures qui donnent l'envie de croire à la méthode qui est la vôtre, alors on pourra discuter.

Toutefois, aujourd'hui, comprenez qu'il y a une certaine forme à la fois d'impatience, de déception, peut-être même de doute, s'il n'y a pas ce discours de la méthode qui accompagne les chiffres et les objectifs.

Je vous remercie de la patience que vous m'avez témoignée.

M. le Président. - M. le Ministre-Président a souhaité donner quelques éléments de réponse supplémentaires.

La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Bien entendu le dernier mot reviendra, bien sûr, à l'assemblée. J'ai trop de respect pour le Parlement et les parlementaires que pour m'autoriser à prendre en dernier la parole, mais je voudrais quand même que la vérité ait ses droits.

Dans le document parlementaire du budget, il est en effet indiqué les montants de 350 millions d'euros et de 450 millions d'euros.

Puis, on peut lire que ces crédits sont destinés à répondre aux enjeux de la Déclaration de politique régionale et comprendront notamment les axes suivants :

- alliance emploi-isolation ;
- transition énergétique et climatique, innovation et recherche numérique ;
- réseau de gaz dans les zones d'activité économique,
- UREBA ;
- Centres de formation Climat et Environnement.

Le ministre Crucke a relu la réponse qui a été donnée et détaillée dans les commissions précédentes d'examen.

J'ai moi-même apporté des réponses lors de la commission consacrée au budget qui me concerne directement.

Par conséquent, quand j'entends ici certains collègues dire : « En fait, on ne sait rien », et donner

cette impression qui moi me choque – et je suis rarement choqué – c'est « Vous avez une enveloppe de 350 millions d'euros, voire 450 millions d'euros à l'engagement et vous, le ministre-président, vous allez faire ce que vous voulez ».

C'est saisissant quand même parce que nous sommes retransmis sur Internet, les citoyens peuvent croire : « Voilà le ministre-président qui, tout d'un coup, est super riche, il a non seulement le jackpot, il a l'Euromillion renforcé et il va faire ce qu'il veut avec cet argent-là ». Ce n'est pas acceptable.

On a déjà réparti, on a bien sûr le détail des mesures. Cela viendra. Vous avez également rappelé la méthodologie qui fut utilisée et je pense que mutatis mutandis on doit adopter une méthodologie comparable, mais cela va se faire dans les mois qui viennent parce que, quand on a présenté le plan Marshall, rappelez-vous, nous avions d'abord longtemps préparé et puis seulement le traduire budgétairement.

Ici, nous ne voulions pas perdre les mois qui vont nous conduire d'aujourd'hui au premier ajustement. Le Gouvernement voulait donc travailler sans délai, ce qui est normal – je pense qu'il y a réellement une urgence – donc on a mis des masses très précises sur des axes précis et c'est ce que l'on trouve dans le budget.

Autre élément. Quand on me dit : « Je ne suis pas satisfait par votre réponse ». Écoutez, je ne suis pas là pour vous satisfaire. Je suis là pour dire la vérité. Vous n'êtes pas satisfait. Que voulez-vous ? Je prends acte que vous n'êtes pas satisfait, un est satisfait, l'autre pas, mais je veux dire que dans les règles parlementaires, comme dans les règles politiques en général, on essaie de respecter les partenaires même ceux qui sont d'un autre bord politique que le vôtre.

Pour ce qui concerne le haut conseil stratégique, nous sommes en train de travailler sur les profils. Ce que l'on demande aux conseillers stratégiques, c'est que, sur les dossiers qui lui seront soumis, il donne une appréciation sur le fait si oui ou non cela contribue à la réduction des effets climatiques, si oui ou non cela contribue aux effets de lutte, ou aux effets de pauvreté, si oui ou non il y a des effets aussi dans la dimension économique.

Les profils de ces personnes, ce sont des profils tout à fait particuliers. On est en train d'y travailler. Je vous passe le détail, ce n'est pas si simple. Dès que les profils seront définis, on travaillera alors avec la ministre de la Fonction publique, Mme De Bue, pour alors aller au Selor et entamer la procédure de recrutement.

Le travail est donc en cours, mais ce n'est pas un travail que l'on fait aussi comme cela. Soyez assurés, c'est un engagement important de la Déclaration de politique régionale, nous l'assumerons.

Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, j'ai compris ce que vous avez dit, mais lorsque j'ai donné cette interview au mois d'avril, je répondais à la déclaration du CD&V qui avait dit : « En 2024, il y aura une réforme ». Le CD&V avait insisté en disant : « On commencera par les soins de santé ». C'est un peu comme à l'aïkido où l'on utilise la force de l'adversaire, j'ai dit : « Si vous voulez vraiment, chiche, mais alors vous devez revoir tous les paramètres de financement. Parce que quand vous dites que la Région flamande peut aller à l'équilibre, c'est parce que la masse financière qui lui est octroyée proportionnellement est nettement plus importante que la nôtre ».

Je rappelle que *in illo tempore*, c'est-à-dire avant le 6 janvier 1989, nous avions, en termes de Région, trois paramètres constitutifs des transferts. Les paramètres étaient :

- la superficie – la Wallonie représente 52 % de la superficie du pays ;
- la population, 33 % ;
- et l'IPP.

Malheureusement, nous ne sommes qu'à 26, 27 % de notre IPP sur l'IPP total. Quand on ne garde que l'IPP, vous voyez les dégâts que cela représente d'avoir perdu.

Les choses étant ce qu'elles sont, le passé étant le passé, simplement, je ne provoque pas, je ne demande rien. En plus, aujourd'hui, cela me préoccupe, mais je n'ai pas à interférer dans les discussions fédérales. Nous sommes là pour travailler pour notre Wallonie et les citoyens qui y vivent, mais cette réplique à l'époque était une réplique en fonction de la déclaration du CD&V.

M. le Président. - Comme il se doit, je me retourne vers les parlementaires pour voir si quelqu'un souhaite encore répliquer.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je remercie M. le Ministre-Président pour les compléments d'information qu'il a encore fournis. Je rappellerai quand même que, nous, du côté du Parlement, ce que nous votons, ce sont des autorisations de dépenses dans le cadre de programmes.

Les commentaires dans les exposés et programmes justificatifs, notamment la ventilation, ne lient pas le Gouvernement. Moralement, peut-être, mais si vous aviez fait le choix déjà d'opérer une ventilation, il y avait un autre moyen de le faire, c'était de créer, pour chacune des mesures, une allocation de base, ne fusse qu'en crédits d'engagement. Ce qui n'a pas été fait.

Dès lors, j'entends ce que vous nous donnez comme réponse sur les choix qui sont ceux du Gouvernement, mais il faut reconnaître qu'en termes de technique budgétaire, de décisions qui relèvent du Parlement, vous disposez d'une masse de 450 millions d'euros en engagement, avec un dessein qui est derrière, mais vous avez encore une marge de manœuvre pour changer ces

chiffres-là demain. J'ai entendu en tout cas en commission Mme la Ministre Tellier dire qu'elle souhaitait avoir des modifications dans ce dossier.

En ce qui concerne la main tendue qui est la vôtre en disant : « Nous, on est prêts à discuter, à travailler », on vous prendra au mot, Monsieur le Ministre-Président, puisque l'on va proposer quelques modifications, quelques amendements à votre budget 2020, en espérant apporter notre pierre à l'édifice et faire en sorte qu'il soit meilleur à nos yeux, en tout cas pour tous les Wallonnes et les Wallons.

M. le Président. - M. Mugemangango ne souhaite pas répliquer. MM. Wahl, Furlan et Hazée non plus.

La parole est à Mme Kapompole.

(Réactions dans l'assemblée)

Voilà une attitude légitime, mais bien féminine.

(Réactions dans l'assemblée)

La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - Vous avez bien raison, parce que j'ai toujours obéi aux Joëlle. C'est une question qui m'est plus personnelle.

J'ai bien aimé votre petit retour en arrière, Monsieur le Ministre-Président, puisque l'avantage datait depuis quelques années. J'étais à la réforme de 1989, en Commission de la révision de la Constitution.

Si je peux me permettre, le vrai drame, c'était la réforme de 2000-2001. C'est là qu'on a consacré le juste retour.

Vous ne m'en voudrez pas de dire que ma formation politique n'a pas soutenu cette réforme. Je parlais de Joëlle à dessein : si nous sommes abstenus pour Polycarpe, c'était pour refinancer la Communauté française avec les accords que vous connaissez de Saint-Boniface.

Je ne vais pas aller beaucoup plus loin. Je vous sens simplement attentif pour l'avenir à cette situation qui – moi, me préoccupe et j'imagine que vous aussi – serait une asymétrie. Si le rendez-vous est bien de 2024, comme vous l'avez souligné, c'est possible. Si nos amis flamands arrivent à l'équilibre en 2021, ils auront encore plus de condescendance à notre égard, vous le savez.

J'attire votre attention, ce sera le mot de la fin, Monsieur le Président, votre majorité a déclaré le retour à l'équilibre pour 2024, mais les tableaux budgétaires que vous nous avez distribués et que j'ai lus avec grande attention laissent encore un déficit de 106 millions d'euros. J'avoue que M. le Ministre Crucke a tout de suite bondi – il faut le connaître, il était en grande forme lundi – et il a dit « Cela, c'est à politique constante. Ce chiffre-là, ne le retenez pas vraiment. » C'est d'ailleurs pour cela parfois, je le dis très gentiment, que nous sommes perplexes parce que, lorsqu'il y a des chiffres qui ne coïncident pas à l'annonce d'un retour à l'équilibre, on nous dit « Celui-là, n'en tenez pas compte. » Je veux juste que vous considériez, Monsieur le Ministre-Président, avec la sagesse qui est la vôtre, que c'est parfois difficile, dans l'opposition, de s'y retrouver en fonction des réponses des uns et des autres. Je vous demande d'avoir – vous avez occupé une place de choix dans l'opposition fédérale – de la clémence parce qu'il n'y a pas – ce sera le mot de la fin – de majorité rigoureuse s'il n'y a pas une opposition vigoureuse.

M. le Président. - M. Hazée avait passé son tour, mais il souhaite quand même dire un mot.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Un petit mot, parce que M. Antoine revient sur le passé, comme il l'avait fait d'ailleurs lundi. Lundi, je n'étais pas intervenu, parce que c'était un point liminaire de son propos.

Il conteste un élément qui m'apparaît historiquement essentiel : le rendez-vous manqué par les francophones de ce pays de la loi de financement, c'est bien en 1989. La réforme de 2000-2001 n'a jamais cherché qu'à faire un correctif pour sauver une autre institution : la Communauté française. Comme le Ministre-Président l'a bien dit, c'est à ce moment-là que, dans le financement régional, on a eu un point cardinal qui a été donné à l'impôt des personnes physiques, avec dès lors un appauvrissement des moyens donnés à la Région wallonne, sans compter le caractère cataclysmique de cette loi sur les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui s'appelait à l'époque la Communauté française.

Vous venez ici donner des cours sur le sens des votes des uns et des autres. Excusez-moi, mais le rendez-vous de 1988-1989, il était catastrophique et votre formation y était bien impliquée, même si ce n'est pas le cœur du débat d'aujourd'hui.

M. le Président. - Je ne souhaite pas qu'on refasse l'histoire ici. Dans 30 ans, on lira vos autobiographies respectives et on se fera une opinion.

Monsieur le Ministre-Président, merci, bonne fin de journée.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Je peux déjà m'en aller ? J'étais si bien.

(Rires)

M. le Président. - Puisque vous étiez heureux parmi nous, je vous invite à vous installer à la place de

Mme la Ministre Tellier et à écouter la suite de nos débats.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Je lui fais une confiance absolue.

M. le Président. - Madame la Ministre Tellier, je vous invite à nous rejoindre.

Je vous propose 30 secondes de suspension de séance, de manière à ce que certains puissent prendre congé et à ce que d'autres puissent venir s'installer près de leur ministre.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 15 heures 33 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 15 heures 36 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2019 (DOC. 70 (2019-2020) N° 1)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2019 (DOC. 71 (2019-2020) N° 1)

Discussion générale
(Suite)

M. le Président. - Nous accueillons Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.

Je me tourne vers les parlementaires pour leurs questions.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Madame la Ministre, je viens d'entendre le ministre-président dire que les chiffres étaient figés pour le Plan wallon de transition. Vous avez déclaré en commission : « Il n'est pas évident que nous n'ayons pas eu aussi une part du budget de ce Plan de transition ». Je voudrais savoir si vous maintenez les propos que vous avez tenus en commission ce mardi 10 décembre. C'est ma première question.

Ma seconde question a trait au Fonds wallon de protection de l'environnement. Vous avez déclaré en commission que l'ensemble des recettes du fonds en 2020 serait intégralement utilisé. Ce montant des recettes est estimé à 75 588 000 euros, alors que les dépenses à charge du fonds sont de 39 988 000 euros ou 44 988 000 euros, selon que l'on parle de crédits d'engagement ou de crédits de liquidation, ce qui fait une différence de 35 ou de 30 millions d'euros. Vous avez annoncé des codes 8. J'ai beau chercher dans le programme justificatif qui est le vôtre, je ne vois pas ces codes 8. Je ne vois qu'une dépense limitée à 39 988 000 euros ou 44 988 000 euros.

En commission, vous avez fait référence au décret WBFin, mais vous parliez du budget avant. Qu'est-ce qui est dans le budget et qu'est-ce qui n'y est pas ? Y a-t-il quelque chose que je n'ai pas vu, une page à laquelle cet article apparaîtrait avec ces codes 8 et qui définirait aussi pourquoi on va les utiliser ? C'est bien le principe d'un décret budgétaire : pouvoir savoir et comprendre où sont affectés les moyens, à quels types de dépenses et pour faire quoi.

J'ai également une question à propos du Fonds wallon des déchets, qui est doté d'une dépense de 23 828 000 euros en engagement et le même montant en liquidation dans votre programme justificatif, à la page 182, soit une diminution de 5 millions d'euros par rapport au crédit prévu en 2019. Ce à quoi votre conseiller budgétaire nous a répondu en commission qu'il s'agissait d'une coquille – une coquille de 5 millions d'euros – et qu'il fallait non pas lire 23, mais 28.

Il peut y avoir des coquilles dans les programmes justificatifs, mais j'imagine – et là, je me tourne vers le ministre du Budget – qu'il ne peut pas y avoir de coquille dans le document n° 1, c'est-à-dire le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année 2020, qui est la bible budgétaire et où c'est toujours le montant de 23 828 000 euros qui figure.

Troisième question certes d'un enjeu budgétaire plus modeste, mais qui est pour nous significatif, c'est le fonds budgétaire relatif à la solidarité internationale de l'eau. C'est quelque chose qui tient à cœur à beaucoup de formations politiques au sein de cette assemblée.

C'est celui d'avoir une solidarité par rapport aux pays qui ont le plus de difficulté en matière d'accès à l'eau et de soutenir, au travers de différents projets, dans ces pays, soit un accès plus facile, soit la potabilisation de l'eau.

Ces montants ont été remis à zéro pour l'année 2020. Vous nous avez expliqué qu'ils étaient reversés dans le Fonds budgétaire de protection de l'environnement.

Cette réponse nous étonne puisque l'on n'a pas trouvé de traces de dépenses à ce motif-là dans le Fonds

budgétaire de protection de l'environnement, mais peut-être allez-vous nous éclairer.

En plus, je ne l'avais pas vu immédiatement, dans le justificatif des dépenses 2020, on nous indique : « Pas de projet prévu en 2020 ». Des projets ou des possibilités de financer les besoins à l'accès en eau à l'international, dans des pays en développement, il doit certainement y en avoir, malheureusement pour des sommes beaucoup plus importantes.

Notre question est : oui ou non la Wallonie continuera-t-elle à faire preuve de solidarité, en tout cas à être disponible sur le plan budgétaire dans ce cadre-là ?

M. le Président. - Je note qu'il y aura M. Florent, après M. Furlan qui semble impatient.

(Réaction de M. Furlan)

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Madame la Ministre, j'ai une seule question, sur la situation de la SPAQuE. On voit dans les documents que l'on doit avancer plus de moyens publics que prévu. Je voulais avoir un peu d'explications par rapport à cela.

Comment s'articule le rapport en ce qui est payé par le privé dans la dépollution des sols et ce qui est payé par les moyens publics ?

M. le Président. - La parole est à M. Furlan.

M. Furlan (PS). - En ce qui concerne le Fonds de la protection de l'environnement, je note que, quand Mme la Ministre arrive, il y a 228 millions d'euros capitalisés et que ce fonds va être utilisé un peu plus qu'il ne l'était précédemment. Le précédent ministre, me semble-t-il, a laissé dormir un certain nombre de moyens budgétaires et cela n'a pas participé à la mise en place d'une politique. On n'a donc pas anticipé.

Je note qu'aujourd'hui, ce gouvernement augmente l'utilisation du fonds, donc il réduit les fonds. C'est un bon point pour le Gouvernement en matière d'utilisation des fonds.

Deuxièmement, en ce qui concerne la justification de Mme la Ministre, je n'étais pas en commission, mais je voudrais prendre sa défense. J'ai été relire un peu le compte rendu et ce pour quoi notre collègue est rappelée aujourd'hui. Je me permets de rappeler que l'article 12, § 3, du décret WBFin indique bien que les crédits des fonds sont non limitatifs et que, dès lors, Mme la Ministre a donné la justification tout à fait correcte en commission.

Je ne vais pas être plus long. Il est maintenant coutume de rappeler des ministres pour poser des questions de détail, mais je voudrais ici indiquer que, selon nous, vous aviez en commission apporté les réponses nécessaires.

M. le Président. - La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). - J'étais présent lors de la commission et là encore, je dois dire que des questions ont été posées avec énormément de détails, très légitimement ; certaines de manière un peu plus vétilleuse, puis certaines avec une sincère volonté de ne pas comprendre.

Chaque question a reçu réponse de Mme la Ministre.

Je regrette donc aussi que dans Sudpresse, la journaliste n'ait pas pris ne serait-ce que cinq ou dix minutes pour visionner rapidement l'intégralité de la commission où les réponses ont été données. Quand je lis que des anomalies sont apparues, ce n'est pas vrai.

Je pense que les questions ont été fouillées. Le travail a été très bien préparé, il faut le reconnaître, par les collaborateurs du cdH, mais les réponses ont été exhaustives. Donc là, je m'étonne encore une fois d'appeler la ministre pour poser une nouvelle fois exactement les mêmes questions. Je vous ai écouté attentivement, c'est exactement les questions essentielles que vous aviez déjà posées. Il y en avait d'autres, mais vous n'êtes pas revenus, bien heureusement, parce que c'est une commission qui a pris quand même quelques heures. Donc voilà, la ministre a démontré des trésors de patience pour répondre à chacune de ces questions. C'est bizarre qu'il faille revenir dans une commission pour faire le même exercice.

M. le Président. - Plus d'autres demandes de parole ? Mme Kapompole, vous êtes certaine ?

La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Merci, Messieurs les députés.

En effet, la commission a duré sept heures et donc, je pense qu'il aurait fallu un peu plus que quelques minutes à la journaliste pour s'informer complètement, mais soit. Je le fais, moi aussi, avec plaisir cet après-midi avec vous.

En ce qui concerne le Plan de transition, on ne s'est peut-être pas bien compris, Monsieur Desquesnes, il ne s'agissait pas d'une demande, mais d'un fait, qui a été rappelé d'ailleurs par le Ministre-Président et par le ministre du Budget. Il y a bien un budget de 12 millions et demi d'euros prévus pour le climat et l'environnement et, dans ce cadre-là – et c'est peut-être là que nous avons eu un malentendu –, il y aura évidemment des moyens clairement attribués aux matières que je suis. Puisque, comme vous le savez, je m'occupe d'environnement. Il me semble que la dénomination dans le cadre du Plan wallon de transition était suffisamment claire, mais,

apparemment, cela n'était pas le cas. Donc, ceci me permet de le clarifier aujourd'hui.

En ce qui le Fonds de protection de l'environnement, comme vous le savez, le Gouvernement par mon intermédiaire, a proposé un renforcement des moyens investis sur le Fonds de protection de l'environnement. D'une part, il a prévu que l'entièreté de l'augmentation des recettes 2020 soit portée en dépenses. Mais, peut-être, Monsieur Desquesnes vous souhaitez que j'attende que vous m'écoutiez, puisque je réponds à votre question. L'entièreté de l'augmentation de ces recettes 2020 équivaut à l'accroissement des crédits ordinaires de plus de 8 millions d'euros que l'on peut donc activer à travers ce fonds.

D'autre part, le solde des recettes de l'année sera donc bien investi – je l'ai dit, je l'ai d'ailleurs dit dans mon introduction en commission. Cela apparaît élégamment, je vous donnerai la référence, dans l'exposé particulier – sous la forme de code 8. Cela n'a jamais été caché, cela a été clairement dit et redit. Cela représente effectivement une augmentation de 35 millions d'euros en crédits engagement et 30 millions en crédits de liquidation par rapport à 2019. Ces moyens additionnels permettront à différents acteurs, notamment via la réalisation de travaux de mise en conformité, de respecter les obligations en matière de protection des ressources en eau ; nous avons largement l'occasion d'en discuter en commission. Vous savez que c'est un objectif que je porte avec beaucoup d'ambition d'atteindre un bon état des masses d'eau en 2027. Cette utilisation en code 8 doit encore être validée par l'ICN. La CIF a néanmoins déjà donné un accord de principe par rapport aux opérations envisagées.

C'est pourquoi, dans l'attente de cette validation, nous avons, par prudence, évité d'inscrire ces dépenses en code 8 dans les tableaux budgétaires. Ils n'ont donc pas été inscrits en dépenses à charge du fonds, mais, je le rappelle, ils ont clairement fait l'objet d'une annonce très claire par mes soins en commission et dans l'exposé particulier. Pour que vous ayez peut-être tout le détail et toute la possibilité de le relire, je vous renvoie aux pages 4 et 177 de l'exposé particulier qui indique très clairement que nous allons recourir à cet outil.

Cela étant dit, je me permets également de rappeler que nous avons un cadre légal sur lequel nous pouvons nous appuyer. L'article 12, § 3, du décret WBFin qui stipule donc, je le cite, que « l'absence du vote du budget en dépenses pour le 31 décembre n'affecte pas les dépenses des fonds budgétaires.

Leurs recettes reportées et perçues dès le début de l'année budgétaire sont immédiatement disponibles pour couvrir les dépenses. Les crédits en dépenses de fonds par nature sont donc immédiatement disponibles pour couvrir ces dépenses au fur et à mesure ».

Vu la théorisation historique sur le fonds, comme l'a d'ailleurs souligné M. Furlan, « la sous-utilisation historique de ces recettes », il est possible dès aujourd'hui d'utiliser ces recettes pour mener à bien les politiques. Le législateur a d'ailleurs créé ces fonds budgétaires précisément dans ce but, puisque vous savez que la mécanique des fonds n'est pas la même que la mécanique des crédits ordinaires.

Il me semble que toute la clarté avait été faite en matière d'utilisation de ce code 8, mais voilà, comme je le disais, si vous le souhaitez, je peux relire ce qui est précisément mis dans l'exposé particulier, mais il me semble que cela avait été suffisamment clair en commission.

En ce qui concerne le Fonds wallon des déchets, nous avons effectivement mentionné, lors de la précédente commission, qu'il y avait peut-être une erreur de 5 millions d'euros en dépenses à charge du fonds, parce qu'une information de l'administration nous était parvenue qu'il y avait un doute au sein l'administration par rapport à cela.

Je vous ai indiqué en commission, en toute transparence, que nous ferons la vérification. Nous l'avons faite et il s'avère que le chiffre indiqué dans les tableaux est tout à fait correct. Il s'agit bien du montant de 23 828 000 euros à charge des dépenses 2020. Il n'y avait pas d'erreur dans les chiffres qui vous ont été communiqués. À ce niveau-là, la réponse est claire également.

Enfin, en ce qui concerne le fonds de solidarité internationale de l'eau. Ce fonds a été créé par le décret du 8 mai 2008 et fait partie intégrante du Code de l'eau, mais il faut savoir que le mécanisme de l'appel à projets de ce fonds est particulièrement complexe. Il est particulièrement lourd, eu égard aux montants relativement faibles qui sont mobilisables, puisque l'on est de l'ordre de 500 000 euros par an prévus pour ce fonds.

Le précédent ministre avait évoqué une réforme, mais qui n'a pas vu le jour. Comme, historiquement, il n'y avait ni recettes ni dépenses depuis 2017 sur ce fonds, nous avons considéré qu'inscrire, pour vous faire plaisir, ces montants de façon claire ne servait pas nécessairement à grand-chose, puisqu'il n'avait pas été utilisé ni en recettes ni en dépenses depuis 2017.

Nous avons assumé le choix de mettre ce chiffre à zéro, parce que la politique en matière de solidarité internationale de l'eau était bien prévue en 2020, au départ du Fonds de protection de l'environnement, comme je vous l'ai indiqué en commission. Pour éviter de nombreux canaux pour les appels à projets, ce travail est fait en partenariat avec l'AWAC, qui gère d'autres projets de solidarité internationale, même si administrativement, ce sont les services du SPW, plus

précisément la direction des eaux souterraines, qui suit ses projets.

Donc, les moyens sont bien prévus, comme je vous l'ai dit en commission, en 2020 et je peux vous indiquer précisément où : au sein des dépenses de la direction des eaux souterraines, dans le cas des fonds de protection de l'environnement. Il y a un montant de 3,71 millions d'euros qui est proposé pour l'ensemble de la politique de la direction des eaux souterraines en crédits d'engagement et de liquidation.

À la page 175 de l'exposé particulier, on mentionne bien que figure dans ses dépenses le financement des projets : « renforcer la solidarité de la Wallonie avec les pays en développement face au changement climatique. » Il était donc clairement indiqué dans l'exposé particulier du fonds de protection de l'environnement, qu'il finançait bien, pour partie, à hauteur de 500 000 euros, dans ces 3,7 millions, le fonds de solidarité de l'eau. Je vous l'avais déjà indiqué en commission, mais je vous le rappelle. Ici, il y a clairement, apparemment, une confusion. Donc je me permets de la lever aujourd'hui. Voilà pour vos questions.

En ce qui concerne la SPAQuE, M. Nemes avait, je pense, assez bien compris la logique en commission. Un contrat de gestion a été approuvé en fin de législature entre la SPAQuE et le précédent Gouvernement. Il prévoyait, au départ, une dotation de 4,6 millions d'euros, ce qui augmentait de façon importante la dotation de la SPAQuE, puisqu'elle montait à environ 20 millions d'euros, au lieu des 15 millions d'euros initiaux. Dans ces 4,6 millions d'euros, il y avait un 1,492 million d'euros prévu pour des dépenses nouvelles.

Le constat que nous avons tiré, c'est que ces dépenses nouvelles n'étaient pas précisément définies dans le cadre de ce contrat de gestion. On a donc souhaité, par mesure de prudence, prendre le temps d'analyser en quoi consistaient ces dépenses nouvelles et s'il était pertinent de les loger au sein de la SPAQuE, plutôt qu'au sein du SPW. Nous avons donc décidé, dans un premier temps, de retirer de ces 4,6 millions d'euros le montant de 1,492 million d'euros relatif à ces dépenses nouvelles et de les héberger sur un AB propre au SPW.

Dès lors, l'augmentation finale de la dotation est donc de 3,1 millions d'euros, mais est inférieure – et non pas supérieure – à ce qui était précédemment approuvé par le Gouvernement. On l'a logé temporairement sur un AB du SPW. Nous allons faire l'analyse, dans les prochaines semaines, pour voir, précisément, ce que prévoient ces dépenses nouvelles et s'il y a lieu de les réaffecter à la SPAQuE ou pas.

Si vous le souhaitez, les comptes de la SPAQuE se trouvent sur le site de la centrale des bilans de la BNB, pour avoir plus de détails…

M. Mugemangango (PTB). - Sur l'articulation qu'il y a entre le financement privé et public, par rapport à la dépollution. C'est dans les rapports que vous citez.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - La SPAQuE n'est pas le seul organisme charge de la dépollution en Wallonie.

Il y a un certain nombre d'acteurs que l'on a déjà rencontrés en la matière qui finance cela.

Je n'ai pas bien compris quelle était votre question précise, mais qu'est-ce qui était payé par le privé, par le public, c'est bien cela ?

M. Mugemangango (PTB). - C'est bien cela, vous avez compris la question.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Alors il faudrait que je reprenne, dans les différents articles précisément ce qui est payé par l'un et par l'autre.

M. Mugemangango (PTB). - Je n'ai pas de difficulté à vous la communiquer autrement, si vous voulez. Il n'y a pas de souci.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Si vous voulez, oui.

M. le Président. - Madame la Ministre, vous dites avoir terminé, donc je me retourne vers M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je remercie Mme la Ministre pour les réponses qu'elle a fournies.

Je note que sur la question du fait d'émarger ou pas au PWT, la position a encore un petit peu plus bougé puisqu'en commission, vous n'avez pas dit au départ que vous émargiez au Plan wallon de transition, c'était plutôt même le contraire.

À la fin des débats, vous avez dit : « Je vais me battre pour ». Je vois que maintenant, vous dites : « Je serai dans la mesure ». Tant mieux. C'est important, il y a des éléments indispensables dans vos compétences dans la transition écologique. Je pense en particulier à la biodiversité, mais également aux aspects relatifs à l'eau, à la dépollution. Toute une série d'éléments nous semble indispensable.

Sur la question des 35 millions d'euros en code 8, tantôt j'avais levé le bras, Monsieur le Président, mais c'est d'interpeller le ministre du Budget, qu'il nous explique un peu cet article 12, § 3, parce que mes

connaissances en droit budgétaires sont certainement moins développées que celles du ministre du Budget. J'ai un peu de mal à comprendre pourquoi, si l'on me dit que l'on va le faire, pourquoi ne pas l'inscrire directement dans le budget ?

Pourquoi, on dit : « On va pouvoir le faire avec l'article 12 § 3, de mettre ces fameux codes 8 dans le budget ». Pourquoi veut-on dire que l'on va le faire, sans le faire ?

J'ai entendu vos mots, Madame la Ministre : « Évitez de l'inscrire en code 8 ». On a voulu éviter de l'inscrire en code 8.

M. le Président. - Monsieur Desquesnes, on va avoir tout à l'heure la poursuite de la discussion générale, donc M. le Ministre Crucke aura l'occasion de répondre.

M. Desquesnes (cdH). - Pourquoi n'a-t-on pas – c'est ma question toute simple – pu simplement mettre dans le budget du Fonds de protection de l'environnement, code 8, ce que vous avez expliqué, Madame la Ministre : article untel et un montant de 35 millions d'euros ?

Pourquoi s'est-on retenu d'écrire cela ? J'avoue que je ne le comprends pas.

On me dit que l'on peut le faire après, par le 12, § 3, mais ne pourrait-on pas le faire directement ? C'est cela, ma question, finalement. C'est technique.

M. le Président. - M. le Ministre Crucke et Mme la Ministre Tellier sont d'accord. Je vais donc demander à M. le Ministre Crucke de répondre brièvement.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Je veux confirmer ce qui a été dit, très bien dit par ma collègue, Mme la Ministre Tellier.

Il y a un accord sur les montants. Par contre, nous ne disposions pas, à ce moment-là, d'un élément fondamental en code 8, c'est de savoir si l'on est vraiment en code 8. Pour le savoir, il faut interpeller la CIF qui elle-même sait obtenir la garantie de l'ICN.

Ce n'est pas nouveau et c'est le travail que Mme la Ministre doit faire, a fait. Ce qu'elle a dit est parfaitement conforme à une pratique qui n'est d'ailleurs pas nouvelle. Je ne veux pas systématiquement rappeler le passé, mais si je dois le rappeler, je vais le rappeler parce que d'autres ont travaillé comme cela aussi et à l'époque, cela n'a pas fait – à ma connaissance et à raison – l'objet de contestations. Je regarde ceux qui étaient à l'époque dans l'opposition.

Dans la majorité, ils n'ont pas soulevé cela.

On peut avoir une fois la réponse, une deuxième fois la réponse, elle est très claire. Les engagements seront respectés à l'égard de la ministre.

Le Gouvernement, très légitimement, demande à avoir des garanties par rapport à ces codes 8 pour des raisons d'équilibre SEC, mais c'est normal. On travaille en SEC vis-à-vis de l'Europe. Si elle avait fait le contraire, là, vous lui auriez reproché.

M. Desquesnes (cdH). - Non.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Si, parce que vous auriez dit : « Vous êtes en train de vanter des chiffres dans un budget alors que l'on n'a pas la confirmation de la CIF et de l'ICN ».

Je crois effectivement…

(Réaction de M. Desquesnes)

Vous reprochez à une ministre de vous donner des informations supplémentaires. C'est du jamais vu ! La prochaine fois, il faut se taire et ne pas répondre.

M. le Président. - Monsieur Desquesnes, terminez-vous votre réplique ?

M. Desquesnes (cdH). - Oui. J'entends et on voit que M. le Ministre Crucke est tout aussi agile que pour expliquer pourquoi il faut abandonner la rigueur budgétaire dans ses explications.

Si j'ai bien entendu M. le Ministre Crucke, il y a encore une condition. Il faut vérifier que ce sont vraiment des codes 8. Ceci dit, ce n'est pas parce que vous deviez vérifier que c'est des codes 8 que l'on ne peut pas inscrire « code 8 », puisque à partir du moment où vous inscrivez dans le budget « code 8 », vous savez que cela n'a pas d'impact sur la trajectoire budgétaire.

Par conséquent, ce que vous donnez comme réponse est juste par rapport à l'utilisation des moyens, mais cela ne répond pas au fait que les 35 millions d'euros ne figurent pas en code 8 dans le descriptif du fonds budgétaire. Cela ne l'explique pas. Parce que ces codes 8, évidemment, à partir du moment où vous indiquez un code 8, il y a des conditions à respecter. C'est ce que vous venez d'expliquer. Je pense qu'il y a eu un gros oubli.

D'ailleurs il y a – dans le programme justificatif – un petit truc bizarre : au début, on met « code 8 » et puis il n'y a plus rien. On a donc a l'impression que l'on n'a pas été jusqu'au bout du travail. Moi, je pense que l'on pouvait l'inscrire et qu'à partir du moment où c'est un code 8 – et vous êtes là le gardien de ces éléments-là –, il est évident que la procédure d'utilisation des codes 8 devait être mise. J'entends ces éléments-là, mais je trouve cela un peu bizarre que par rapport au document

budgétaire, on n'inscrive pas la ligne, même quitte à l'alimenter en cours de période.

Sur les 5 millions d'euros, j'entends la réponse de Mme la Ministre. Elle a donc changé par rapport à ce qui était dit en commission. Ce n'est pas ce que vous avez dit vous, mais c'est ce qu'a dit votre collaborateur. Il a dit : « C'est une coquille à 5 millions d'euros, on est à 28 ».

On ne va pas faire le procès du *verbatim*.

M. le Président. - On ne va pas avoir un débat sur ce qui a été de toute façon consigné dans le compte rendu. Chacun ira relire le compte rendu.

M. Desquesnes (cdH). - Je vous invite à relire le texte. Je note simplement que j'entends que certains disent : « Mais on fait mieux que précédemment, et cetera ». Je constate que pour le fonds de protection de l'eau – effectivement – il y a 8 millions d'euros supplémentaires en crédits d'engagement et de liquidation. Toutefois, sur le fond des déchets, on diminue de 5 millions d'euros.

Voilà sur les explications sur le fonds social de l'eau. Elles sont plus précises – et je vous en remercie – que celles que vous aviez données en commission. On fera les vérifications. Ce n'est pas l'endroit ici pour aller plus en détail sur ce point.

Je vous remercie pour l'échange.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Président, au-delà de remercier Mme la Ministre pour la reddition de ses réponses, je voulais surtout me réjouir de l'évolution des fonds budgétaires, et en particulier des fonds budgétaires à portée environnementale. On en a parlé lundi en commission avec les uns et les autres, on a une belle évolution et c'est, a fortiori, encore plus le cas pour le Fonds de protection de l'environnement avec les éléments d'explication qui viennent d'être donnés ici.

On peut bien sûr créer tous les débats artificiels que l'on veut sur tel ou tel choix technique, au bout du compte, lorsque l'on regarde l'évolution politique, elle est extrêmement significative et c'est sans doute cela que l'on veut divertir par des éléments de débat qui sont – à mon avis – inintelligibles pour la plus grande partie d'entre nous.

M. le Président. - Au nom de la commission, je remercie Mme la Ministre Tellier pour sa présence et sa patience.

Nous allons reprendre – avec M. le Ministre Crucke à mes côtés – la discussion générale que nous avons ouverte le lundi 9 décembre sur les recettes et dépenses de l'ajustement 2019 et sur les recettes et dépenses du budget 2020.

M. le Ministre Crucke nous a rejoints ici à mes côtés. Nous allons pouvoir reprendre la discussion générale.

Avant de passer projet par projet, je souhaite savoir si un parlementaire souhaitait s'exprimer ou poser une question par rapport à…

Nous aurons bien entendu aussi l'occasion, au fur et à mesure, de présenter et de défendre certains amendements qui me sont déjà déposés.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Une brève question, savoir s'il y a des éléments neufs dans le dossier de discussion avec la Commission européenne sur la flexibilisation, les fameux faits que les 350 millions d'euros, le plan à 4 milliards d'euros est hors périmètre SEC.

Y a-t-il eu des éléments neufs dans les contacts avec les autres Régions, avec le Fédéral ou avec la Commission européenne depuis que vous avez eu l'occasion d'expliquer la position du Gouvernement sur le sujet ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Je remercie le chef de groupe pour sa question. Stricto sensu, il n'y a pas eu d'élément neuf. M. le Ministre-Président lui-même a évoqué tout à l'heure une réunion importante qui s'est tenue entre chefs d'État lors du Conseil hier soir et qui confirme l'ambition de l'Europe de s'inscrire dans cette lutte contre le réchauffement climatique. Ce qui est d'autant plus important, hormis la Pologne, qui n'est pas encore totalement convaincue, convenez que 26…

(Réactions dans l'assemblée)

J'ai des origines polonaises, c'est vrai. Mon grand-père était polonais, si vous ne le saviez pas. C'est comme cela, il faut faire avec. Cela ne me dérange pas.

Cet élément important en termes d'ambition de l'Europe est, je crois, d'inscrire notre crédit, tout en restant dans la même prudence et la même volonté que ce que j'expliquerai lors de la commission. Inscrire notre crédit, pourquoi ? Parce que pour arriver à ce zéro carbone et émission en 2050, il va réellement falloir que les investissements soient à la fois cohérents par rapport à cet objectif, mais soient aussi, en termes de volume, cohérents.

Je continue à être plus positif qu'hier encore, ou qu'avant-hier, en me disant que j'aurais du mal à penser qu'il nous est impossible, avec l'aide du Fédéral, c'est le biais, c'est comme cela. L'Europe ne reconnaît pas les

Régions, elle reconnaît le Fédéral, on peut le regretter ou pas, les procédures sont ce qu'elles sont.

J'aurais du mal à penser qu'en s'inscrivant dans ces lignes qui sont ces lignes aujourd'hui partagées par le Parlement, par la Commission et par le Conseil, on ne puisse pas montrer que là où l'on cite en exemple la Wallonie, ce n'est pas le même organisme, mais la COP, regardez ce qui vient d'être dit à la COP. Notre collègue, M. Henry, était présent à la COP. Qui a été cité en exemple à la COP ? C'est la Wallonie. Ce ne sont pas nos amis de la Flandre. C'est la Wallonie par rapport à son ambition.

J'ai l'impression que les planètes sont en train de s'aligner. Après, je sais que certains sont plus optimistes, d'autres le sont moins. Cela fait partie de mon naturel de l'être. Je vous le dis, je le suis encore plus qu'hier.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je vous remercie pour ces éclaircissements et surtout pour cet optimisme et cette combativité qui est la vôtre. Je pense qu'il faudra être attentif là-dessus, en tout cas pour ce qui concerne notre groupe, sur le principe d'un Plan d'investissements pour soutenir des projets novateurs et qui préparent demain sur les enjeux climatiques, mais aussi ceux de l'innovation et de la lutte contre les inégalités. On peut partager la position du Gouvernement sur cet élément-là.

Le tout est de savoir si, combiné avec le déficit du restant du budget, les choses seront acceptables et buvables. Mon collègue, M. Antoine, vous l'a expliqué tantôt, c'est effectivement un des aspects de crainte de notre côté, quand on voit une trajectoire plus souple – on va dire cela comme cela – que celle de nos amis du nord du pays. Nous verrons.

Ensuite, un autre rendez-vous, mais on aura l'occasion d'en reparler, c'est celui du mois de mars, quand les agences de notation viendront regarder aussi la position et la situation des finances wallonnes et leur perspective.

Je vous remercie en tout cas pour votre réponse.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - C'est juste une question sur la méthode de discussion.

On va discuter compétence par compétence, ministre par ministre ? Comment cela se passe-t-il ?

M. le Président. - Nous avons eu une discussion sur chaque exposé…

M. Mugemangango (PTB). - C'est une vraie question.

M. Hazée (Ecolo). - Non, il fallait venir lundi.

M. le Président. - Juste un petit rappel, nous avons eu ici une discussion générale très longue d'ailleurs, jusque minuit, à partir de 13 heures 30, sur l'ajusté 2019 et sur le budget 2020. Nous avons eu bien entendu déjà une prise de position de la commission sur les matières dont M. Crucke est *ratione materiæ* compétent. Chaque commission spécialisée a examiné l'ensemble des budgets de tous les autres ministres en transmettant à notre Commission du budget une recommandation.

Ici, ce que je propose, sauf s'il y avait encore une intervention ponctuelle comme celle que M. Desquesnes vient de faire, c'est de passer les projets de décrets l'un après l'autre. Bien entendu, vous aurez l'occasion de pouvoir, sur chaque projet, déposer et/ou expliquer les amendements. Je ferai évidemment voter, article par article, puis ferai voter globalement sur l'ensemble des projets qui nous sont soumis.

Si vous êtes d'accord, je prends le projet (Doc. 70 (2019-2020) N° 1) qui contient le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019.

Au niveau des recettes, sauf erreur de ma part, sur ce projet, je n'ai pas vu d'amendement. Je vais donc faire procéder, s'il n'y a pas de demande de prise de parole, au vote.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2019 (DOC. 70 (2019-2020) N° 1)

Examen et vote des articles

M. le Président. - Nous allons procéder à l'examen et au vote des articles du projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 (Doc. 70 (2019-2020) N° 1).

Articles 1er à 9

Les articles 1er à 9 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 1er à 9 sont adoptés par 8 voix contre 1 et 1 abstention.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. - Par 8 voix contre 1 et 1 abstention, la Commission du budget et des infrastructures sportives recommande l'adoption du projet de décret ainsi que les tableaux annexés par l'assemblée plénière.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2019 (DOC. 71 (2019-2020) N° 1)

Discussion générale
(Suite)

M. le Président. - Nous poursuivons la discussion générale sur le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 (Doc. 71 (2019-2020) N° 1).

La parole est à M. Dermagne qui souhaite déposer deux amendements au nom du Gouvernement.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - C'est un mécanisme un peu particulier qui m'amène devant vous aujourd'hui puisque c'est un amendement gouvernemental en suite d'une décision prise par le Gouvernement hier soir, lors de sa séance du 12 décembre à 18 heures ; je vous ai déposé la notification précise.

Ces amendements visent un sujet que nous avons déjà abordé en commission ce mardi, à savoir les modifications marginales au décret Gouvernance, notamment dans le cadre des litiges portés devant la Cour constitutionnelle par deux sociétés à participation locale significative, à savoir la SA Intégrale et la SA SOCOFE.

Comme j'ai pu le dire mardi en commission, un texte similaire a été adopté en première lecture par le Gouvernement wallon jeudi dernier. Il se fait que comme vous en avez toutes et tous sans doute pu prendre connaissance par voie de presse, le Conseil d'administration de la SA SOCOFE s'est prononcé hier sur base du texte adopté en première lecture par le Gouvernement wallon et a marqué son accord pour un désistement de son recours devant la Cour constitutionnelle.

Par contre, le Conseil d'administration de la SA Intégrale nous a fait savoir, via son conseil, qu'à l'issue de la réunion de son conseil d'administration de mercredi qu'elle avait encore quelques difficultés par rapport à la fois à la formulation d'une des dispositions contenues dans l'avant-projet de décret et sur le timing et le délai imposé par une procédure d'avant-projet de décret, à savoir première lecture, avis au Conseil d'État, troisième lecture et arrivée ici au niveau du Parlement.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, nous avons souhaité, par l'entremise de cet amendement gouvernemental, introduire dans le projet de décret contenant le premier ajustement budgétaire général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019, ces amendements.

Il s'agit donc d'un cavalier budgétaire normatif – je ne vais pas revenir sur la manière dont ils sont envisagés aujourd'hui par le Conseil d'État, j'ai déjà pu le faire mardi en commission – qui a cependant une justification budgétaire également, puisque, comme vous le savez, depuis 2006, la Cour de cassation considère que la responsabilité de l'État – entendu, d'une manière générale, mais aussi d'une région – peut éventuellement être engagée sur base d'une faute commise par le législateur ; cette faute pouvant découler d'un arrêt d'annulation pris par la Cour constitutionnelle.

Dès lors, sur base d'un tel arrêt d'annulation, des parties tierces pourraient être amenées à engager ou à vouloir engager, la responsabilité civile de la Région sur la base de l'article 1382 du Code civil ; ce qui pourrait amener la Région à devoir dédommager ces parties tierces sur cette base.

Bien entendu, vous l'aurez compris, cela pourrait avoir un impact budgétaire.

J'en viens maintenant au corps du texte. La seule modification par rapport au texte soumis, dans le cadre de l'avant-projet de décret au Gouvernement wallon, est une précision contenue à la proposition d'article 51*quater*, puisque l'on vise les entreprises d'assurance et de réassurance, les fonds de pension ainsi que tout autre organisme ou société, qui, en vertu de la législation fédérale, fait l'objet d'un contrôle par l'Autorité des services et marchés financiers – aussi connue sous l'acronyme FSMA – ou la Banque nationale de Belgique.

Dans sa première mouture devant le Gouvernement wallon, il était uniquement fait mention des organismes ou des sociétés qui relevaient du contrôle de la FSMA.

Nous avons voulu, suite à un contact entre nos conseils et ceux de la société Intégrale, préciser cet élément. Le deuxième étant, bien entendu, le véhicule juridique utilisé, ici, et qui permettra d'avancer plus rapidement, à savoir si, si tant est que vous adoptiez ces amendements dans quelques instants, par un vote en séance plénière, nous l'espérons, le 19 décembre prochain. On marque ainsi un coup d'accélérateur, par rapport à cette procédure et nous espérons pouvoir obtenir soit un désistement de la part d'Intégrale soit compléter l'argumentation qui sera celle de la Région devant la Cour constitutionnelle, lors d'une audience

fixée, à l'heure où nous parlons, le 18 décembre prochain à 15 heures 30, de mémoire.

Les deux autres modifications suggérées concernent la procédure d'avis conforme et sa modalisation avec trois nouveautés.

La première, c'est que nous avons prévu que seules les intercommunales, qui avaient une participation significative dans l'actionnariat, c'est-à-dire à partir de 10 % ou qui désignent plus de 30 % des représentants dans le principal organe de gestion, doivent être sollicitées pour remettre un avis conforme. C'est le premier élément, puisque dans l'état actuel du texte, un actionnaire qui dispose d'une seule action, une intercommunale qui disposerait d'une seule action, dans une SPPLS, serait amené à devoir rendre son avis conforme en cadre de prise de participation. C'est un élément, une difficulté, soulevée par la SA SOCOFE, dont l'objet social est principalement la prise de participation. Elle a, dans son actionnariat, des intercommunales qui sont actionnaires à moins de 1 % du capital.

Cela donne un droit de veto à toute une série d'intercommunales qui n'ont même pas 1 % dans l'actionnariat. Cela va au-delà de la philosophie et l'esprit du décret Gouvernance adopté à l'époque.

Le deuxième élément de modification concerne la possibilité de réduire le délai dans lequel l'avis conforme doit être rendu. Il est aujourd'hui de 30 jours et nous avons prévu, ici, via amendement, la possibilité de le réduire à 15 jours sur base d'une demande d'urgence motivée.

Enfin, troisième et dernier élément de modification proposé, c'est la possibilité pour une intercommunale de ne pas remettre son avis dans le délai imparti, que ce soit 15 jours, sur demande d'urgence motivée ou le délai classique de 30 jours, de voir cet avis réputé conforme sur le même modèle de ce que l'on peut connaître dans le cadre des permis d'urbanisme ou d'urbanisation.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, chers collègues, les éléments que le Gouvernement souhaitait soumettre, par voie d'amendement, au vote de cette commission.

M. le Président. - Nous voterons tout à l'heure sur les amendements puisqu'ils interviendront en fin de texte.

Par contre, pour libérer au plus tôt M. le Ministre Dermagne, je propose que si des interventions doivent se tenir ou des éclaircissements doivent être demandés, que cela se fasse maintenant.

Qui demande la parole sur cet amendement ?

MM. Desquesnes, Mugemangango, Hazée et Wahl.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour la présentation de l'amendement gouvernemental qui est une procédure un peu exceptionnelle, mais qui remet encore davantage d'intérêt à cette réunion de Commission du budget du vendredi.

En séance plénière, ce mercredi, mon collègue M. Dispa a interpellé M. le Ministre-Président suite aux sorties de presse qui se sont confirmées avec les décisions du conseil d'administration qui ont été relatées le lendemain et qui, c'est vrai, mettaient à mal le discours rassurant que vous aviez tenu en commission. Je ne vous en fais pas le reproche, les choses changent très vite, quelquefois.

La demande de mon collègue M. Dispa était surtout d'avoir une réaction rapide du Gouvernement par rapport à ces retours négatifs de la part de l'entreprise Intégrale notamment.

Nous ne pouvons que nous réjouir du fait que le Gouvernement, et en l'occurrence vous-même puisque cela relève de vos compétences, ayez réagi très rapidement à cette situation et que vous ayez entendu à la fois les retours, mais aussi bien mesuré les risques qu'il y a là-dedans.

On est tous dans le même bateau, dans ce dossier. Notre objectif, je pense, et j'espère que personne ici – chacun fera comme il veut – ne s'opposera à la mise en œuvre d'un tel projet parce que l'on a besoin d'avoir des éléments solides, on le voit, pour nettoyer correctement et corriger les décisions et aider la justice à récupérer de l'argent public qui a été volé. Évidemment, la situation ici est suffisamment grave et importante pour qu'elle nécessite ce genre d'amendement.

Sur le principe de l'amendement, nous n'avons pas de problème. Sur ce contenu, il est conforme à ce que vous nous aviez expliqué, effectivement. Ici le fait d'accélérer le tempo donne évidemment une réponse rassurante, on l'espère en tout cas.

C'est effectivement la première de mes questions. Sur ce côté rassurant, pouvez-vous nous rassurer que les choses – même si j'ai bien entendu que votre souhait n'était pas de négocier – sont dans un calendrier compatible avec celui de la procédure à la Cour constitutionnelle, pour dire clairement les choses ?

Sur le plan de la forme de l'amendement, j'ai une question. Vous décidez de modifier le décret Gouvernance qui, lui-même, modifie le code de la démocratie locale.

N'est-il pas plus simple, ou ne serait-ce pas logique de modifier le décret que l'on a modifié, c'est-à-dire le Code de la démocratie locale ?

En effet, quand je lis notamment l'amendement numéro 2 sur la date d'entrée en vigueur, je le trouve un peu complexe. Mais peut-être avez-vous des explications sur cet élément-là ? C'est le décret Gouvernance qui est peut-être attaqué à la Cour constitutionnelle.

Toujours sur l'aspect modifications, on est ici dans un décret budgétaire donc la durée de validité de votre proposition, c'est un an. Il faut donc que l'on revienne, à un moment donné, avec un décret. Comment envisagez-vous cela, sous la forme d'un projet ou d'une proposition ou alors il y a quelque chose qui m'a échappé ?

Dernièrement, ne devrait-on pas tirer aussi les conséquences de la situation dans laquelle nous sommes par rapport à d'autres dossiers ? On sait qu'ici le dossier avec l'assurance et un des arguments qui semblent pesants à la Cour constitutionnelle, c'est la double tutelle. C'est une tutelle d'un côté FSMA et une tutelle du côté des pouvoirs locaux.

Cette prise en tenaille qui pose des difficultés et donc qui montre, aussi, évidemment, le respect des compétences fédérales et régionales. Vous le savez, on défend la même logique pour ce qui concerne les coupoles hospitalières qui sont soumises… On a eu le débat il y a une quinzaine de jours en plénière… Pensons qu'il y a le même risque pour les hôpitaux. Je voudrais vraiment que vous puissiez prendre le temps de réfléchir. Je ne vous demande pas de répondre maintenant là-dessus. Mais est-ce que cela ne vaudrait quand même pas la peine de bien s'assurer qu'ici on ne recrée pas, on n'a pas recréé, également un problème qui risque d'être similaire, avec une possibilité de recours également à la Cour conditionnelle ?

Voilà, il faut quand même être attentif à ce genre de choses et quand quelque chose ne se passe pas bien, il faut tirer aussi les leçons pour les autres dossiers.

Je vous remercie d'avance pour vos éclaircissements.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Oui, Monsieur le Ministre, c'est une question d'éclaircissement par rapport aux modifications qui sont proposées pour l'article 51 quater.

Je comprends bien que dans les discussions avec la SOCOFE, la question d'avoir l'obligation d'attendre les avis conformes, liée à des intercommunales qui représentent, finalement, une participation très faible, je peux comprendre ce point-là.

Le premier point qui est donc proposé pour le L 1532-5 du Code de la démocratie locale, je le comprends bien. Par contre, les deux autres points, réduire le délai de demande d'avis conforme et prévoir que si l'avis n'est pas donné, finalement, il est réputé conforme ; cela représente quand même une baisse du niveau de contrôle, du niveau d'emprise, de prise en main, des intercommunales par rapport à cet avis conforme.

Je me demande pourquoi c'est nécessaire.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je remercie M. le Ministre pour son exposé. Le décret du 29 mars 2018 est-il également menacé ? En fait, nous n'en savons rien. Ce sera au moment où la Cour constitutionnelle statuera le moment venu, en toute indépendance, que les choses se passeront.

Est-il attaqué ? Oui, incontestablement, il est attaqué, par parenthèses, d'ailleurs, même si chacun a la liberté de déposer les recours qu'il veut, il reste quand même particulièrement interpellant que ce soit la filiale, finalement, par voie directe, d'Enodia-Publifin, qui est l'auteure de ce recours, avec la conséquence potentielle, si l'on veut aller jusqu'au bout et obtenir gain de cause, d'affaiblir les actes portés par le Gouvernement et le ministre et qui ont, pour objet, en tout cas pour effet, de préserver l'intérêt des pouvoirs locaux liégeois. On lisait il y a quelques jours un écart de 150 millions d'euros sur des valorisations d'actifs pour une seule vente. C'est dire s'il y a là quelque chose qui reste extrêmement mystérieux.

Du reste, j'ai vu que Nethys avait lancé la procédure de renouvellement de ce conseil d'administration, parce qu'il concerne la part issue de Nethys et j'avoue que j'en suis fort heureux.

Cela étant dit, la Région peut-elle prendre le moindre risque ? À mon sens, non.

Il faut effectivement préserver le décret Gouvernance. Un décret qui est essentiel, d'abord dans son principe, suite aux travaux que nous avons menés ici en commission d'enquête et puis en Commission des pouvoirs locaux et qui a pour objet d'étendre et de reconnaître la compétence de la Région, du législateur, de l'autorité de tutelle en conséquence, sur un nombre d'entités publiques, dès le moment où leur participation est majoritairement publique.

Il s'agit de le défendre, de le soutenir, de le préserver, tenant compte de son impact en l'espèce par rapport aux actes importants, aux actes déterminés, aux actes courageux, qui ont été menés par M. le Ministre et par le Gouvernement.

Le Gouvernement a donc pris l'initiative et je pense que M. le Ministre avait tout à fait raison. Aujourd'hui, il nous propose d'accélérer le tempo compte tenu de ce refus de désistement constaté cette semaine. Je pense aussi qu'il a à nouveau parfaitement raison avec cet objectif de ne pas prendre de risques par rapport à l'annulation.

On pourrait plaider le caractère complémentaire et non contradictoire du décret du 29 mars 2018, sur un grand nombre de dispositions. Là-dessus, je ne suis pas le raisonnement de M. Desquesnes. « Double tutelle » est un mot qui n'est pas tout à fait exact. Dans une part de ces dispositions, il n'y a en fait pas de contradiction entre les deux textes.

C'est moins évident pour le mécanisme de l'avis conforme, tenant compte de la législation fédérale spécifique pour ce qui concerne le domaine des assurances, encore que la théorie des points implicites peut toujours être mobilisée.

Dès lors, le Gouvernement propose de sortir les compagnies d'assurances du décret pour l'avenir. Nous pensons que c'est une décision appropriée et proportionnée pour éviter tout risque d'annulation de ce dispositif essentiel.

À côté de cela, il y a une modalisation de l'avis conforme. À entendre les éléments évoqués, convenons que c'est opportun. Indépendamment même du recours – je souligne que personne ne l'avait dit à l'époque et je n'en fais le reproche à personne –, il y a le risque d'un abus de procédure ou d'un abus de droit lorsqu'un actionnaire qui pourrait avoir une part – on voit qu'il y a en plus des cas concrets – pourrait s'en servir comme levier pour des chantages peut-être même. Je ne dis pas que cela existe. Je dis que l'hypothèse théorique peut exister. Dès lors, la modalisation apparaît opportune et proportionnée.

Voilà, Monsieur le Président, un certain nombre d'observations par rapport à l'amendement – certes exceptionnel, le ministre ne s'en est pas caché – extrêmement nécessaire qui est proposé ici.

Pour ce qui concerne Intégrale, sa sortie du décret est inscrite dans le ciel, dès le moment où Intégrale est appelée, à mon sens, à sortir du périmètre intercommunal. Cela ne veut pas encore dire sortie du périmètre public, c'est un autre débat. Ce mouvement interviendra dans les mois qui viennent, dans un temps que je ne connais pas, et en tout cas après les décisions que la Cour constitutionnelle est appelée à prendre.

Dès lors, cela rend nécessaire, à notre sens, une intervention du législateur dans une œuvre proportionnée et nécessaire pour asseoir l'assainissement de ce système bien lancé et qui doit encore se poursuivre.

J'en profite d'ailleurs pour saluer une autre décision prise par M. le Ministre, même si ce n'est pas l'objet de notre discussion d'aujourd'hui, à savoir la décision qu'il a annoncée ce matin quant à l'annulation des indemnités scandaleuses dont certains se sont servis au sein de Nethys et d'Intégrale. Je le salue, ici.

Nous apportons notre soutien à cet amendement.

M. le Président. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Brièvement, pour ne pas répéter ce qui a été dit.

On est dans le cadre d'une évolution d'adaptation des décrets que nous avons adoptés.

Au moment de ces débats, nous avons tous dit que l'on se rendait bien compte que les textes devraient vraisemblablement évoluer, parce que la matière étant tellement complexe, tellement touffue, avec tellement d'implications et de complexité juridique, qu'il était inévitable qu'il n'en soit pas ainsi. Il est même vraisemblable qu'à l'avenir, il y ait encore l'une ou l'autre adaptation nécessaire.

Cela me semble assez évident, d'autant plus que l'on avait imaginé beaucoup de choses, mais il faut bien admettre que les événements de ces dernières semaines, nous ont démontré que, même en étant vigilant, on pouvait encore faire preuve d'une forme de naïveté.

Par ce biais, vous parvenez à résoudre les éléments.

M. Desquesnes a raison de poser la question : « Juridiquement parlant, est-on à 100 % sûr ? ». Monsieur Desquesnes, tout juriste, et peut-être d'ailleurs d'une manière contradictoire, vous dira qu'il est malheureusement impossible d'avoir une garantie à 100 %. Non, il n'y a certainement pas une garantie à 100 %. Aucune législation dans notre mécanisme démocratique, lorsque vous adoptez un texte, vous ne pouvez jamais être sûr qu'il ne sera pas attaqué ou annulé par la suite.

M. Desquesnes (cdH). - Ce n'était pas la garantie juridique que je demandais, c'était le retour des interlocuteurs.

M. Wahl (MR). - Cela a un petit côté juridique aussi, si j'ai bien compris la question ou alors je l'ai mal perçue, mais peu importe.

M. Desquesnes (cdH). - C'est sur le fait qu'ils faire leur recours auprès de la Cour constitutionnelle.

M. Wahl (MR). - J'avais bien compris, mais je pense que l'on est vraiment dans le domaine de la compétence exclusive du Gouvernement et du ministre dans le cadre de la négociation, et ce n'est pas un reproche que je vous fais.

Je suppose donc que M. le Ministre devra pouvoir répondre, mais d'une manière extrêmement précautionneuse en l'espèce, puisque je suppose qu'il y a encore un certain nombre d'éléments en cours.

En ce qui concerne l'avis conforme, il est sage, comme l'a expliqué M. Hazée, que le mécanisme le prévoie, à défaut d'avis conforme, la décision est considérée comme approuvée.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Merci à Messieurs les députés pour le soutien qui semble se dégager dans toutes les formations politiques, malgré les questionnements et parfois les petits points de divergence.

Monsieur Desquesnes, c'est effectivement une situation complexe. Le texte tel que nous l'avons rédigé l'a été avec la volonté d'être le plus efficace et le plus solide possible, si tant que cela le soit en matière juridique, comme M. Wahl l'a évoqué.

Nous avons donc pris nos assurances quant à la manière de rédiger et de déposer ces amendements, notamment sur la question de l'entrée en vigueur. Comme l'on s'inscrit dans le cadre d'un décret budgétaire, à savoir celui du feuilleton d'ajustement 2019, l'ensemble des dispositions et des différents cavaliers visés par ce décret prend cours au 1er janvier 2019, puisque l'on vient amender un décret budgétaire pour l'année 2019, quand bien même nous sommes à la fin de celle-ci.

(Réaction de M. Desquesnes)

Oui, c'est l'ajustement 2019.

C'est la raison pour laquelle l'article 52 proposé semble un peu particulier par rapport aux dates d'entrée en vigueur, mais elle tient compte du fait que ces amendements s'inscrivent dans le cadre de l'ajustement budgétaire 2019, donc qui vient régler la situation depuis le 1er janvier.

M. Desquesnes (cdH). - Il y a donc un cavalier pour 2020 aussi ?

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Non. Je viens maintenant à la question de la validité dans le temps des cavaliers budgétaires dits normatifs, ce qui est le cas, ici. Il y a eu tout un temps une controverse par rapport à la validité de ceux-ci, puisque le budget ou le budget ajusté ne vaut que pour l'année budgétaire visée, ici 2019.

Par contre, pour les cavaliers budgétaires dits normatifs, le Conseil d'État a récemment considéré qu'ils perduraient dans l'ordre juridique, dès lors qu'ils n'étaient pas abrogés ou corrigés par d'autres dispositions décrétales ordinaires ou classiques.

On est donc là pour l'instant. On a d'ailleurs un cas similaire et historique assez récent qui l'atteste. L'année dernière, lors des débats sur le projet de budget 2019, on avait d'ailleurs eu tout ce débat.

Je pense que cela figurait dans le cahier d'observations de la Cour, de mémoire. L'excellent secrétaire politique du groupe socialiste opine du bonnet ; cela figurait donc dans le cahier d'observations de la Cour pour le budget initial 2019, le fait que le Conseil d'État s'était positionné par rapport à la validité, dans le temps, au-delà de la période budgétaire visée par le décret budgétaire, des cavaliers budgétaires dits normatifs.

J'espère répondre à votre question sur ce point.

(Réaction de M. Desquesnes)

Elle les déplore sur la forme, mais sur leur validité dans le temps…

(Réaction de M. Desquesnes)

M. le Président. - Monsieur Desquesnes, veuillez laisser M. le Ministre terminer sa réponse.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - J'ai évoqué le caractère complexe, la durée dans le temps des cavaliers budgétaires dits normatifs, la question de l'entrée en vigueur.

Le fait que l'on devra évaluer dans le temps le décret Gouvernance, M. Wahl l'a aussi évoqué, M. Hazée, de manière incidente. C'est effectivement un travail que nous devrons faire, nous devrons le faire avec du recul, de manière posée, sans épée de Damoclès juridique au-dessus de la tête. C'est bien entendu que nous le ferons, comme nous le ferons dans toute une série de dispositifs. Je n'ai aucun problème par rapport à cela.

Vous savez que la Déclaration de politique régionale vise, de manière spécifique, l'évaluation des politiques publiques. La question aussi du travail législatif ne doit pas être absente de cette évaluation ; je suis tout à fait ouvert à cela, que ce soit, ici, dans le cas précis ou dans toute une série d'autres dispositifs.

Par ailleurs, vous savez que le Gouvernement et la majorité se sont engagés dans la volonté de simplification administrative. Cela participe aussi de ce travail. Moi, tout à fait ouvert pour le faire sur toute une série de dispositifs, celui-ci en particulier, mais d'autres également.

Monsieur Mugemangango, par rapport à la modalisation de l'avis conforme, je ne partage pas tout à fait vos craintes puisque c'est aussi de responsabiliser les intercommunales actionnaires. C'est de dire qu'il y a une procédure qui est fixée pour qu'elles doivent rendre l'avis conforme, qui est en fait un droit de veto par rapport à une opération de prise de participation, ou de cession de branche d'activité.

Un mécanisme est mis en place. Les structures actionnaires ont aussi la responsabilité de se réunir, d'examiner les demandes qui leur sont soumises et de réagir dans les délais impartis. Vous avez vu que l'on a gardé le délai de 30 jours de manière principielle, mais

nous avons prévu une possibilité – sur demande d'urgence motivée – de le réduire à 15 jours.

Alors, pourquoi ? Parce que – c'est ce qui nous a été exprimé par la SOCOFE – s'agissant d'une structure actionnariat publique, parapublique, elle s'estime en difficulté par rapport à des structures privées qui ont le même objet social, à savoir prendre des participations dans le secteur énergétique en particulier.

Donc, les règles du décret gouvernance relatives à l'avis conforme freinent la SOCOFE et les structures similaires, puisque l'on réagit de manière générale et abstraite par cet amendement – mais singulièrement la SOCOFE – dans la réalisation de son objet social par rapport à des structures privées.

C'est plutôt un dispositif qui favorise le travail d'une structure publique, et c'est de nature à répondre à vos préoccupations de manière générale.

Pour être clair aussi, la SOCOFE nous a précisé que – d'ailleurs c'est le cas dans son recours – sont visés quelques articles, quelques dispositifs du décret gouvernance.

Nous apportons ici une réponse à une de leurs occupations, mais la SOCOFE a estimé que c'était suffisant pour elle ; raison pour laquelle son conseil d'administration a décidé hier de se désister du recours devant la Cour constitutionnelle.

Elle nous a précisé aussi qu'elle appliquait et qu'elle n'avait aucun problème à impliquer toute une série d'autres mesures issues du décret gouvernance, et notamment la question des rémunérations, et des plafonds de rémunération, qu'elle a appliqué à l'ensemble de son personnel dès l'entrée en vigueur du décret gouvernance.

C'est la volonté de tenir compte des réalités du secteur. On sait que la question énergétique est particulièrement sensible, et je sais que vous y êtes particulièrement sensibles – vous aussi – et attentifs.

Donc, c'est de nature à répondre à la préoccupation d'un acteur public dans le secteur énergétique, et de ne pas freiner, de ne pas le pénaliser ou le handicaper par rapport à des structures privées.

Pour le reste, comme M. Hazée l'a dit, sommes-nous certains qu'il n'y a plus aucun risque ? Non, on n'en est pas certains bien entendu. Mais la volonté du Gouvernement – j'espère, j'allais dire de la majorité, cela je l'espère et j'en suis presque certain, et peut-être de l'ensemble de ce parlement –, est de minimiser les risques par rapport à la survie du décret gouvernance dans son ensemble, ou dans toute une série de dispositifs particuliers, dont on a vu qu'il était utile et justifié, et que, en tout cas pour ce qui nous concerne – j'entends que nous sommes soutenus par rapport aux actions et aux actes que nous avons posés –, est utile dans le cadre notamment d'un dossier particulier qui nous occupe maintenant depuis trop longtemps.

M. le Président. - Je me retourne vers les parlementaires pour une réplique que je demanderai brève.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre pour vos réponses précises sur chacune des questions que je vous ai adressées.

La question de l'évaluation tenait particulièrement aux dossiers des réseaux hospitaliers. C'est un amendement que nous soutiendrons au niveau du groupe cdH, parce que l'on pense que c'est important, que le travail doit être fait de façon urgente.

Il y a juste la pointe d'attention sur le fait qu'il nous semble que dans la législation wallonne, il y a un problème similaire dans le décret hospitalier que nous venons de voter.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Je remercie M. le Ministre pour les explications qu'il a données.

Je comprends bien qu'il y a urgence à agir et à sauver le décret,. C'est la raison pour laquelle je ne m'opposerai pas à cet amendement.

Je vous invite quand même à être attentif au fait que le mécanisme qui consistait à ne pas se prévaloir d'un avis conforme – ou en tout cas à son passé – a été quand même au cœur du dossier Publifin-Nethys.

Dans ce sens – quand je lis de l'amendement, son texte –, la première mesure me semblait tout à fait justifiée dans la mesure où, effectivement, on ne parle que des acteurs qui sont significatifs.

Je dois dire que les autres mesures qui limitent cette obligation de recours à l'avis conforme ne me rassurent pas. Il faut être attentif au fait que cela peut nous amener à des problèmes.

M. le Président. - La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Une incise pour préciser quelque chose.

L'avis conforme devra toujours être demandé aux structures qui ont au moins 10 % de l'actionnariat de SPPLS. Le fait qu'il ne soit pas demandé constituera un motif d'annulation, comme cela a été le cas pour trois opérations de vente ou de tentative de vente bien connues.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Pour bien comprendre, l'avis conforme doit être demandé : cela, c'est clair. Cependant, on va devoir compter sur la vigilance de l'intercommunale, si j'ai bien compris, et si cette vigilance n'est pas au rendez-vous, de plein droit, l'avis conforme sera inexistant et ne relèvera plus de l'obligation au niveau de la demande. C'est bien de cela que l'on parle ?

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Il sera toujours obligatoire de solliciter l'avis conforme, mais si une structure ne se réunit pas, estime que, par facilité, elle aurait donné son avis conforme de toute manière, et elle ne le fait pas formellement : effectivement, l'avis sera réputé conforme. Je pense que cela relève de la responsabilité de l'ensemble des structures et des administratrices et des administrateurs qui les animent et qu'ils les représentent.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - C'est d'autant plus politiquement intéressant et responsable pour l'intercommunale. Parce que celles qui, dans un dossier comme ceux que l'on connaît, se permettraient de ne pas y répondre, c'est un geste. Pas seulement interprété, c'est un signe haut en couleur, si l'on peut bien se comprendre.

M. Mugemangango (PTB). - Je suis bien d'accord avec vous, Monsieur le Ministre Crucke, mais dans les dossiers que nous avons tous en tête, il y a eu un double mécanisme. Le mécanisme était double. Il y a eu un mécanisme vis-à-vis de la société anonyme qui devait demander les avis conformes et vis-à-cis de l'intercommunale dans laquelle il y a aussi des mécanismes qui ont menés à la situation.

Je dis juste, c'est un point d'attention, que manifestement, dans le cadre réglementaire que l'on est en train de mettre sur pied, des mécanismes qui seraient alors à l'œuvre, des mécaniques négatives, qui seraient à l'œuvre dans les intercommunales auraient donc des effets sur cette obligation de demander un avis conforme.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Le pouvoir de tutelle de l'autorité de tutelle s'exercera toujours. On aura donc toujours la possibilité de se pencher sur toute une série d'opérations à la fois sur la base de la légalité – et notamment sur le fait que l'avis conforme aurait ou pas été sollicité, cela reste une obligation –, de même que sur la question de l'intérêt général. Je ne dois pas vous rappeler qu'une série de décisions que j'ai été amené à prendre se base à la fois sur l'aspect légalité, mais aussi sur la question de l'intérêt général.

M. Mugemangango (PTB). - Vous avez remarqué, j'en terminerai là, que la conséquence de ce texte, c'est que votre vigilance à vous va devoir aussi encore plus grandir.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Vu la qualité et l'intensité du contrôle parlementaire qui s'exerce sur l'ensemble de mes faits et gestes, ne doutez pas que je resterai vigilant.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - En l'espèce, s'agissant du dossier que l'on a bien tous en tête, pour reprendre l'expression, l'avis conforme n'a pas été demandé. C'était bien là le problème : le dispositif a été contourné par ceux qui souhaitaient agir de façon délictueuse, comme ils l'ont fait.

Je voulais remercier M. le Ministre pour ses développements. Je voulais aussi saluer la décision du conseil d'administration de la SOCOFE. Il fut un temps où la SOCOFE servait de refuge pour des gestionnaires déchus de Nethys ; c'était la saison un. Aujourd'hui, on voit que la SOCOFE, alors même qu'une partie seulement de ses demandes est rencontrée par le décret dont il est question, entend bien qu'il y a vraiment une volonté du législateur wallon qui doit être respectée, qu'il y a un travail d'assainissement qui doit également se poursuivre et, dès lors, entend ces signaux d'ordre politique ou démocratique. Je voulais aussi le dire.

Troisièmement, je retiens le rendez-vous par rapport à une intégration de ces dispositions dans le Code de la démocratie locale. On a eu le même débat mardi, s'agissant d'une autre disposition ajoutée en urgence, mais elle est déjà dans le projet initial du gouvernement pour ce qui concerne le recouvrement des créances au niveau des pouvoirs locaux.

Effectivement, il y avait une carence liée à une modification fédérale et la nécessité d'agir pour sécuriser la capacité de recouvrement des pouvoirs locaux. Le moment venu, ce sera pertinent d'établir ou de finir ce travail par un outil juridique le plus soigné.

En l'espèce, les circonstances commandent l'action proposée aujourd'hui et qui, si je le comprends bien, pourrait être soutenue à l'unanimité, ce qui serait fort heureux.

M. le Président. - Nous voterons ultérieurement sur ce texte. Nous remercions M. le Ministre Dermagne que nous allons pouvoir libérer.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Merci à l'ensemble des parlementaires.

Toutes mes excuses, Monsieur le Ministre du Budget, pour avoir allongé encore un peu votre commission du vendredi.

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen et vote des articles

M. le Président. - Nous allons procéder à l'examen et au vote des articles du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 (Doc. 71 (2019-2020) N° 1).

Article premier

L'article premier ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article premier est adopté par 8 voix contre 1 et 1 abstention.

Jusqu'à l'article 30 en ce compris, peut-on considérer que nous avons le même vote ?

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - C'est une demande de précision, et je m'excuse de ne pas avoir moi-même pris le temps de vérifier. On a eu un amendement portant sur le mécanisme de paiement des calamités agricoles, de mémoire, en Commission de l'économie. J'ai subitement un trou de mémoire quant à savoir s'il porte sur 2019 ajusté ou sur 2020 initial. Je voulais être sûr qu'il intervenait au bon moment et sur le bon article.

(Réactions dans l'assemblée)

C'est le 37, c'est parfait ! Vous déjà, à la veille, à la plus grande vigilance. Je vous remercie.

Art. 2 à 30

M. le Président. - Les articles 2 à 30 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 2 à 30 sont adoptés par 8 voix contre 1 et 1 abstention.

Art. 31

À cet article, un amendement (Doc. 71 (2019-2020) N° 6) a été déposé par M. Botin, Mme Kapompole et M. Hazée.

La parole est à M. Botin pour présenter cet amendement.

M. Botin (MR). - Rapidement, M. le Ministre l'avait annoncé en commission, l'article 31 contient la liste et la catégorisation des organismes d'intérêt public. On demande donc d'ajouter une ligne dans le tableau pour réparer l'oubli de FamiWal, la Caisse publique d'allocations familiales, qui avait été oubliée.

C'était une remarque que la Cour des comptes avait formulée et M. le Ministre nous avait annoncé qu'on la réparerait. Il s'agissait d'une erreur technique que l'on répare en ajoutant cette ligne dans le tableau.

M. le Président. - L'amendement (Doc. 71 (2019-2020) N° 6) est adopté à l'unanimité des membres.

L'article 31 tel qu'amendé est adopté par 8 voix contre 1 et 1 abstention.

Art. 32 à 36

Les articles 32 à 36 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 32 à 36 sont adoptés par 8 voix contre 1 et 1 abstention.

Art. 37

À cet article, un amendement (Doc. 71 (2019-2020) N° 3) a été déposé par Mme Cassart-Mailleux, MM. Fontaine et Bierin, qui nous vient de la Commission de l'économie et de l'agriculture.

Je vois qu'aucun des auteurs de l'amendement n'est présent. Nous allons donc procéder au vote.

L'amendement (Doc. 71 (2019-2020) N° 3) est adopté par 8 voix et 2 abstentions.

L'article 37 tel qu'amendé est adopté par 8 voix contre 1 et 1 abstention.

Art. 38 à 50

Les articles 38 à 50 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 38 à 50 sont adoptés par 8 voix contre 1 et 1 abstention.

Art. 51

À cet article, deux amendements ont été déposés :
- l'amendement (Doc. 71 (2019-2020) N° 5) par Mme Kapompole, MM. Botin, Hazée et Antoine ;
- l'amendement (Doc. 71 (2019-2020) N° 4) par le Gouvernement wallon, visant à introduire un chapitre 6*bis* et des articles 51*bis* à 51*quater*.

La parole est à M. Hazée pour présenter l'amendement (Doc. 71 (2019-2020) N° 5).

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Président, il s'agit d'un amendement technique. Je dois d'ailleurs à l'élégance de reconnaître la demande du groupe cdH en commission de vouloir corriger le bon libellé des textes. Cette demande a été reconnue comme tout à fait valable et même nécessaire et c'est le sens de cet amendement, Monsieur le Président.

M. le Président. - Je vous propose de voter sur l'amendement et l'article.

L'amendement (Doc. 71 (2019-2020) N° 5) est adopté à l'unanimité des membres.

L'article 51 tel qu'amendé est adopté par 8 voix contre 1 et 1 abstention.

L'amendement n° 1 (Doc. 71 (2019-2020) N° 4) visant à introduire un chapitre 6*bis* et des articles 51*bis* à 51*quater* est adopté à l'unanimité des membres.

Art. 52

À cet article, un amendement n° 2 (Doc. 71 (2019-2020) N° 4) a été déposé par le Gouvernement wallon, visant à remplacer l'article 52.

Je vous lis l'article pour ce soit très clair : « À l'exception des articles 51*bis*, 51*ter* et 51*quater* qui produisent leurs effets le 19 décembre 2019, le présent décret produit ses effets le 1er janvier 2019 ».

L'amendement n° 2 (Doc. 71 (2019-2020) N° 4) visant à remplacer l'article 52 est adopté à l'unanimité des membres.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 (Doc. 70 (2019-2020) N° 1).

Par 8 voix contre 1 et 1 abstention, la Commission du budget et des infrastructures sportives recommande l'adoption du projet de décret, tel qu'amendé, ainsi que les tableaux annexés par l'assemblée plénière.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020 (DOC. 81 (2019-2020) N° 1)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020 (DOC. 82 (2019-2020) N° 1 ET 1*BIS*)

Discussion générale
(Suite)

M. le Président. - M. Witsel a déjà été désigné en qualité de rapporteur.

Nous venons de procéder aux auditions complémentaires de M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, et de Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, et de procéder à la discussion générale.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020 (DOC. 81 (2019-2020) N° 1)

Examen et vote des articles

M. le Président. - Nous allons procéder à l'examen et au vote des articles du projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 (Doc. 81 (2019-2020) N° 1).

Article premier

L'article premier ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article premier est adopté par 8 voix contre 2.

Art. 2 à 16

Les articles 2 à 16 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 2 à 16 sont adoptés par 8 voix contre 2.

Art. 17

À cet article, un amendement (Doc. 81 (2019-2020) N° 3) a été déposé par M. Frédéric, Mme Galant, MM. Devin, Dispa et Hazée.

La parole est à M. Hazée pour présenter cet amendement.

M. Hazée (Ecolo). - C'est donc un amendement qui vise à parfaire un article dans lequel le Gouvernement, par cavalier budgétaire, vise à réparer cette carence que l'on évoquait tout à l'heure sur le recouvrement des créances fiscales des pouvoirs locaux suite à une modification de la législation fédérale, dès le moment où cette législation fédérale est reprise par référence dans notre Code de la démocratie locale.

Le Gouvernement était sur la balle et avait fait le travail, mais la vigilance des ses plus intimes conseillers à conduit à ce qu'il soit encore nécessaire d'affiner les choses pour qu'elles soient à ce moment parfaites.

M. le Président. - L'amendement (Doc. 81 (2019-2020) N° 3) est adopté par 9 voix et 1 abstention.

L'article 17 tel qu'amendé est adopté par 8 voix et 2 abstentions.

Art. 18

L'article 18 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 18 est adopté par 8 voix contre 2.

Art. 19

À cet article, un amendement n° 1 (Doc. 81 (2019-2020) N° 4) a été déposé par M. Cornillie, Mme Kapompole et M. Hazée.

La parole est à M. Cornillie pour présenter cet amendement.

M. Cornillie (MR). - Nouvelle majorité, donc nouveaux accents. Il a été décidé d'en finir avec certaines dispositions favorables par rapport au viager, dont peut-être le mécanisme était quelque peu galvaudé par quelques personnes.

Toutefois, suite aux annonces qui avaient été faites, une série de personnes sont déjà engagées dans des procédures. On peut supposer qu'il est vraisemblable que ce budget soit voté la semaine prochaine, le 19 décembre. Il s'agit de prévoir une période transitoire pour que les procédures qui sont en cours puissent trouver une bonne fin. En arrêtant une date d'officialisation de cette transaction à travers la date maximale d'enregistrement au 20 décembre inclus, ce qui permet à cette transaction de se poursuivre, donc d'offrir une forme de sécurité juridique à celles et ceux qui se sont engagés en toute bonne foi et en confiance totale, avec raison, à l'égard du Gouvernement wallon.

La date du 20 décembre inclus est le strict minimum que nous pouvions faire. Le 31 décembre aurait même été une autre bonne idée, mais il faut garantir ce qui est en cours.

Cet amendement, comme celui qui suit, a pour vocation de pérenniser ce qui est en cours à travers les deux dispositions fiscales.

M. le Président. - L'amendement n° 1 (Doc. 81 (2019-2020) N° 4) est adopté par 8 voix contre 1 et 1 abstention.

L'article 19 tel qu'amendé est adopté par 8 voix contre 1 et 1 abstention.

Art. 20

À cet article, un amendement n° 2 (Doc. 81 (2019-2020) N° 4) a été déposé par M. Cornillie, Mme Kapompole et M. Hazée.

Cet amendement ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'amendement n° 2 (Doc. 81 (2019-2020) N° 4) est adopté par 8 voix contre 1 et 1 abstention.

L'article 20 tel qu'amendé est adopté par 8 voix contre 1 et 1 abstention.

Art. 21

L'article 21 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 21 est adopté par 8 voix contre 2.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 (Doc. 81 (2019-2020) N° 1).

Par 8 voix contre 2, la Commission du budget et des infrastructures sportives recommande l'adoption du projet de décret, tel qu'amendé, ainsi que les tableaux annexés par l'assemblée plénière.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020 (DOC. 82 (2019-2020) N° 1 ET 1*BIS*)

Examen et vote des articles

M. le Président. - Nous allons procéder à l'examen et au vote des articles du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 (Doc. 82 (2019-2020) N° 1 et 1*bis*).

Article premier

L'article premier ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article premier est adopté par 8 voix contre 2.

Art. 2 à 189

Les articles 2 à 189 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 2 à 189 sont adoptés par 8 voix contre 2.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 (Doc. 82 (2019-2020) N° 1 et 1*bis*), en ce compris les tableaux qui y sont joints.

Par 8 voix contre 2, la Commission du budget et des infrastructures sportives recommande l'adoption du projet de décret ainsi que les tableaux annexés par l'assemblée plénière.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Juste avant que vous ne clôturiez la séance, je voudrais vous remercier pour votre travail de président, parce que le travail budgétaire est toujours un travail engageant, qui prend un peu de temps, un peu de conviction aussi, des débats qui peuvent parfois s'enflammer. Je voudrais vous remercier de votre travail de président depuis le début de la semaine.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Je voudrais m'associer aux propos de M. Hazée au nom du Gouvernement pour le travail qui a été accompli à la fois par la présidence et les services du greffe.

M. le Président. - Je remercie l'ensemble des parlementaires pour leur participation active, pour aussi la courtoisie qui a régné pendant ses deux journées de commission. Je remercie en votre nom à tous chacune et chacun, l'ensemble des membres du service du greffe qui ont été une fois de plus à la hauteur du travail qui leur était demandé.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 10 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, cdH
M. Frederick Botin, MR
M. René Collin, Président
M. Hervé Cornillie, MR
M. Jean-Luc Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives
M. Pierre-Yves Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
M. François Desquesnes, cdH
M. Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo
M. Paul Furlan, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
Mme Joëlle Kapompole, PS
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal
M. Jean-Paul Wahl, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base / allocation budgétaire / article de base
ASBL	association sans but lucratif
AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat
BNB	Banque nationale de Belgique
CD&V	Christen-Democratisch en Vlaams (Chrétiens démocrates et flamands)
CIF	Cellule d'informations financières
COP	Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
COP25	25e conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (Conférence de Madrid 2019 sur les changements climatiques)
DPR	Déclaration de politique régionale
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FSMA	Financial Services and Markets Authority (Autorité des services et marchés financiers)
ICN	Institut des comptes nationaux
IPP	impôt des personnes physiques
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
N-VA	Nieuw-Vlaamse Alliantie (Nouvelle Alliance flamande)
PWI	Plan wallon d'investissement
PWT	Plan wallon de transition
RESA	décret-programme de relance économique et de simplification administrative
SA	société anonyme
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
Selor	Bureau de sélection de l'administration fédérale
SOCOFE	Société coopérative de financement en matière d'énergie
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPPLS	société publique à participation locale significative
SPW	service public de Wallonie
UREBA	rénovation énergétique des bâtiments (subventions)
WBFin	décret portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon